

CONNAÎTRE  
CONSERVER  
TRANSMETTRE

# Le patrimoine culturel des Deux-Sèvres

Guide pour les élus



79

Deux-Sèvres

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



Nous aimons notre patrimoine. Il construit le visage de notre pays, de nos régions et de nos départements. En tant que présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres et présidente du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, nous sommes naturellement attachées à sa préservation. Il incarne notre identité et sa singularité définit les contours de notre cadre de vie. Notre patrimoine culturel est aussi notre patrimoine culturel, il mérite toute notre attention. Le CAUE comme le Département veillent sur ces pépites dont la contemplation mérite d'être partagée avec les nouvelles générations et celles à venir.

Regarder un bourg au loin et voir s'élever le clocher de l'église, parcourir une rue et découvrir une placette où siège un temple, s'émerveiller devant un portail roman sculpté au XII<sup>e</sup> siècle, les édifices culturels sont au cœur de nos paysages urbains et ruraux. Si modestes soient-ils, ils sont aussi les témoins d'une histoire de plusieurs siècles et tout dans leur construction rappelle que l'architecture est une expression de la culture.

Les édifices culturels sont aussi des lieux de l'intime. Que l'on soit croyant ou non, nous avons souvent un vécu qui nous a amenés à les fréquenter. Au gré des événements de la vie, nous avons franchi le porche et admiré les vitraux de ces lieux qui nous inspirent respect et recueillement. Ils provoquent une émotion qui relève du sacré, émotion d'autant plus forte quand nous songeons à leur date de construction lointaine et aux hommes qui y ont participé. Comment ne pas ressentir de l'humilité à l'idée que tous ceux qui nous ont précédés ont participé à nous transmettre ces édifices ?

Pour les bâtiments construits avant 1905, c'est aux communes que revient la charge de les entretenir. Et c'est donc aux élus, qu'il incombe de transmettre ce patrimoine si riche et si fragile : c'est une tâche qui peut parfois sembler difficile mais qui contribue à la préservation de notre mémoire. C'est aussi à eux d'imaginer leur avenir : un maintien dans leur fonction originelle sera peut-être difficile pour certains. Si parfois, ces édifices sont mutualisés pour des concerts ou reconvertis en centre d'art contemporain et résidences artistiques, ils peuvent également avoir des destinations plus éloignées et créatives. Par un dialogue avec les usagers des lieux, les affectataires des différentes religions, des projets utiles à tous pourront naître et ces bâtiments retrouver la fréquentation qu'ils méritent.

Nous espérons que ce guide vous sera utile pour préserver ces édifices culturels, qu'il vous aidera dans votre volonté de transmettre ce patrimoine à vos successeurs et qu'il alimentera vos réflexions sur les usages et leur devenir. Il est l'une de nos pierres supplémentaires à vos édifices en complément de l'accompagnement, des conseils et des soutiens financiers que nous vous apportons afin que ce patrimoine traverse les décennies et les siècles.

Bonne lecture,

**Coralie Dénoués**

Présidente du Conseil départemental  
des Deux-Sèvres

**Estelle Gerbaud**

Présidente du Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de l'Environnement



Portail d'entrée de l'église Saint-Pierre de Bougon

# Préambule

Le CAUE des Deux-Sèvres est régulièrement sollicité par les élus constatant de nombreux désordres sur les édifices culturels communaux. Les dégradations parfois importantes nécessitent de lourds travaux de restauration d'un point de vue technique mais aussi financier.

L'origine de cet état relève souvent d'un manque d'entretien. Ce type de bâti demande en effet une attention soutenue et des interventions régulières qui permettent d'en limiter l'altération.

Il y a quelques années, le CAUE de la Seine-Maritime a fait le même constat et a monté un groupe de travail pour élaborer un guide et un carnet de suivi dont nous nous sommes inspirés pour accompagner les élus de notre département.

La première partie de ce guide présente les spécificités des édifices culturels des Deux-Sèvres, puis une synthèse de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État avec un rappel des missions des élus communaux et des affectataires et enfin, les particularités des édifices protégés au titre des Monument historiques.

La seconde partie propose un aperçu des principaux désordres rencontrés, des conseils pour les éviter et le type d'intervention permettant d'y remédier. En fonction des travaux à entreprendre et du contexte, les différents partenaires locaux et les aides financières disponibles sont indiqués en annexes pour information.

Enfin, se pose la question de l'usage de ces édifices. D'une part, parce qu'un bâtiment peu utilisé se dégrade plus rapidement et d'autre part, parce qu'il est difficile de justifier certains coûts de travaux au regard de l'utilisation qui en est faite. Il pourrait être intéressant d'envisager une réflexion commune (élus, affectataires, usagers, etc.) sur cette question délicate et pourtant aujourd'hui incontournable de l'avenir de ces bâtiments.



Chœur de l'église abbatiale de Saint-Jouin-de-Marnes, Plaine-et-Vallées

# Sommaire

## CONNAÎTRE

### **Les édifices des Deux-Sèvres**

P. 8

### **Les typologies**

P. 10

### **Les espaces intérieurs**

P. 12

### **La loi 1905**

P. 14

### **Les Monuments historiques**

P. 16

---

## CONSERVER

### **Le suivi**

P. 18

### **Les abords**

P. 20

### **Le chemin d'eaux pluviales**

P. 22

### **La toiture**

P. 24

### **Les murs extérieurs**

P. 26

### **Les ouvertures**

P. 28

### **Les murs intérieurs**

P. 30

### **Les sols**

P. 32

### **Les plafonds**

P. 34

### **La charpente**

P. 36

### **Le mobilier**

P. 38

### **Les équipements**

P. 40

### **L'accessibilité et la sécurité**

P. 42

---

## TRANSMETTRE

### **Vers de nouveaux usages**

P. 44

---

## ANNEXES

### **Les partenaires**

P. 46

### **Les aides financières**

P. 48

### **Le glossaire**

P. 50

### **Le mémo**

P. 52

# Les édifices des Deux-Sèvres

**Le département des Deux-Sèvres compte un peu plus de 400 édifices culturels répartis sur le territoire. En dehors de quelques exceptions, ils ont été construits avant la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 et sont aujourd'hui la propriété des communes.**

Le patrimoine architectural du département est empreint de son contexte géologique et des ressources locales disponibles. Situé à la limite entre le massif armoricain et le bassin aquitain, notre territoire offre une grande diversité de matériaux que nous retrouvons aujourd'hui dans le bâti ancien (granite, grès, schiste, calcaire, argile, sables, etc.).

Ces matériaux issus de nos territoires participent à l'identité du patrimoine architectural, dont les édifices culturels sont emblématiques.

En Deux-Sèvres, les édifices culturels se divisent principalement entre églises catholiques (91 %) et temples protestants (9 %).

La plupart des églises (60 %) sont d'origine romane (construites entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle). Elles ont toutes leur propre histoire : fragilisées par manque d'entretien ou par la transformation de leur environnement urbain, endommagées lors des conflits et révolutions, parfois abandonnées puis réinvesties. En conséquence, elles ont souvent fait l'objet de travaux de restauration, de modification ou d'agrandissement.

Les techniques de construction et les esthétiques de chaque époque se superposent. Ces églises sont

aujourd'hui le témoin de l'évolution de ces savoir-faire mais aussi de l'évolution des pratiques religieuses.

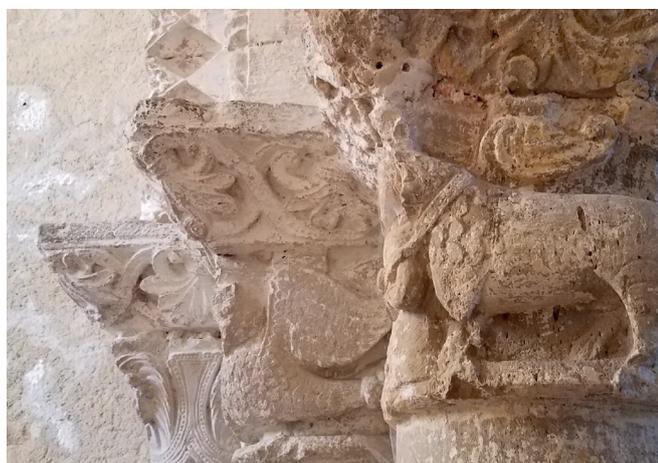
40 % des églises des Deux-Sèvres peuvent être considérées comme postérieures au XIX<sup>e</sup> siècle : parmi elles 26 % ont été réellement construites au XIX<sup>e</sup> siècle, 12 % sont antérieures mais largement reconstruites au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et enfin 2 % ont été construites au XX<sup>e</sup> siècle.

Sauf exception, l'ensemble des temples du département a été (re)construit au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, la diffusion des idées de la Réforme protestante se fera rapidement sur le territoire. Après plusieurs guerres de religion, et la liberté officieuse de culte établie en 1789, un décret autorise les protestants à avoir des lieux de culte en 1806, après plus d'un siècle d'« assemblée du désert ».

Les temples sont principalement construits dans le nord du Mellois et du Niortais, le Haut val de Sèvre, et sur le territoire de Moncoutant.

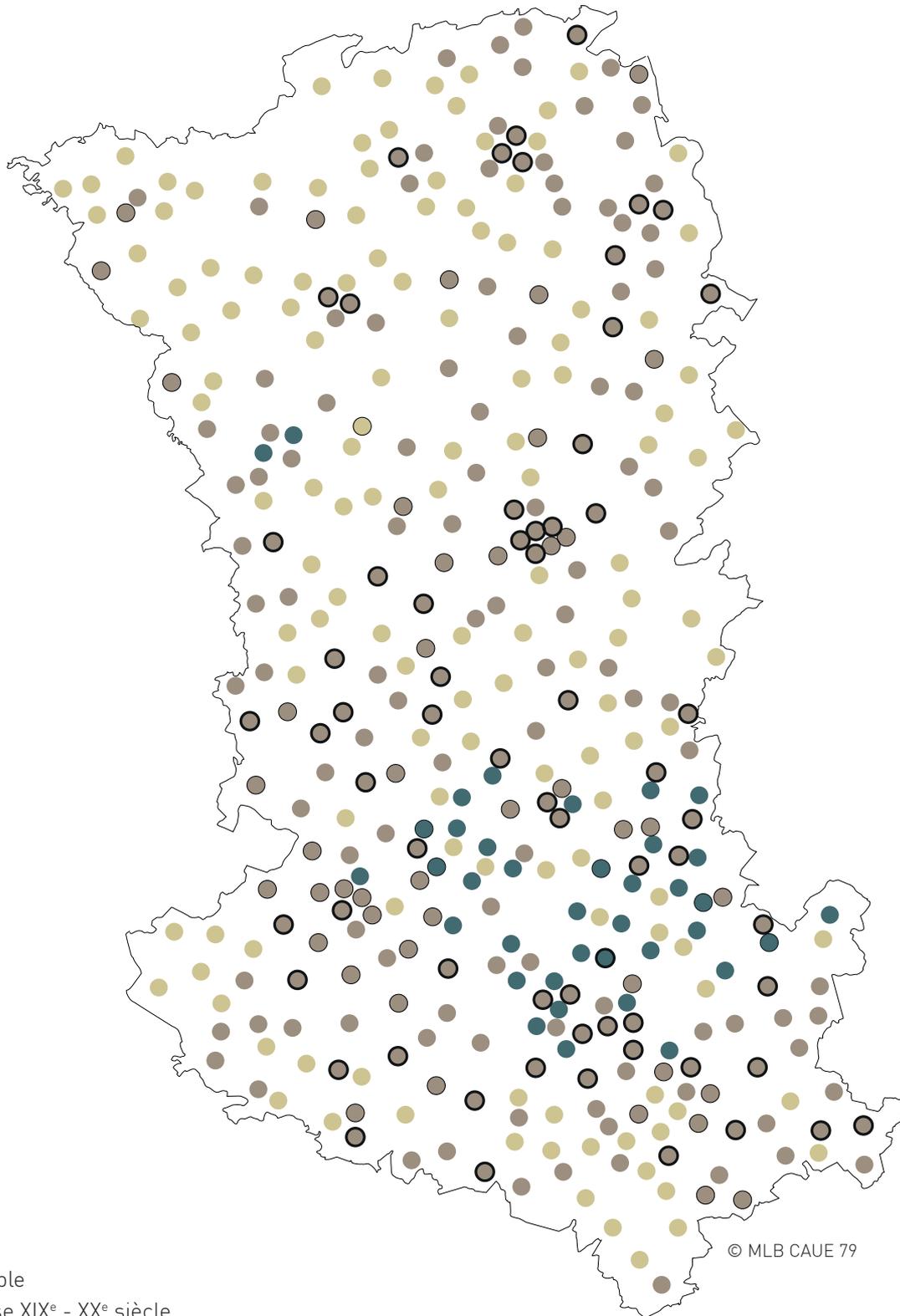
Les qualités architecturales d'environ un tiers des édifices culturels du département ont motivé leur protection au titre des Monuments historiques.



Chapiteaux sculptés dans la pierre calcaire à Chenay



Modillon en granite à Mauléon



© MLB CAUE 79

- Temple
- Église XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle
- Église antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle
- Édifice inscrit Monument historique
- Édifice classé Monument historique

## CONNAÎTRE

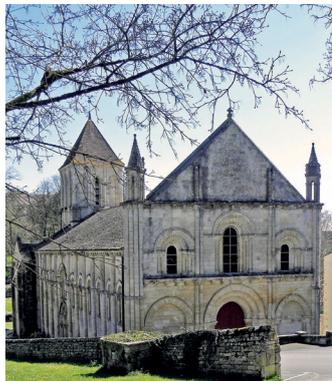
# Les typologies

Il est parfois difficile de reconnaître la typologie d'un édifice qui a connu plusieurs campagnes de travaux à différentes époques mais très souvent un style domine et caractérise son architecture.

Église Saint-Généroux  
Saint-Généroux  
X<sup>e</sup> siècle



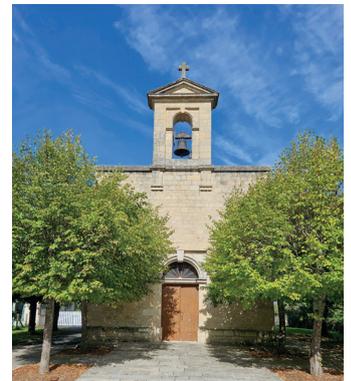
Église Saint-Hilaire  
Melle  
XII<sup>e</sup> siècle



Église collégiale  
Saint-Marc-La-Lande  
XVI<sup>e</sup> siècle



Église Saint-Jacques  
Le Bourdet  
1789



PRÉROMAN

ROMAN

GOTHIQUE

CLASSIQUE

### AVANT LE X<sup>e</sup> SIÈCLE

Les édifices de style préroman sont peu nombreux, même si certaines églises sont construites sur des vestiges d'églises plus anciennes. C'est souvent le style roman qui domine. L'église de Saint-Généroux est toutefois un exemple remarquable de la fin de l'époque carolingienne.

### X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> SIÈCLE

Le style roman développe une architecture d'équilibre avec d'épais murs en pierres peu élevés renforcés à l'extérieur par des contreforts\* pour permettre la stabilité des voûtes en berceau plein cintre\* à l'intérieur. De nombreux décors sculptés ou peints visaient à instruire ou toucher les fidèles.

### XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Le style gothique remplace peu à peu le style roman à partir du XII<sup>e</sup> siècle avec la volonté de s'élever vers le ciel et de faire entrer la lumière. Pour ce faire les bâtisseurs utilisent la voûte en croisées d'ogives\* et l'arc brisé\*. Le poids de la structure n'est plus supporté par les murs, mais reporté sur les piliers, ce qui permet de créer des ouvertures plus grandes, animées par des vitraux de plus en plus complexes.

### XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Le style classique s'inspire directement de l'antiquité gréco-romaine, dans le contexte de la Renaissance. Il se caractérise par une étude rationnelle des proportions en utilisant la symétrie. Ce style va peu à peu se transformer en néo-classicisme au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

LOI 1905 DE SÉPARATION  
DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Église Notre-Dame  
Chef-Boutonne  
1830



Église Saint-Hilaire  
Niort  
1866



Église Saint-Pierre  
Cerizay  
1896



Église Notre-Dame du Cottage  
Thouars  
1960

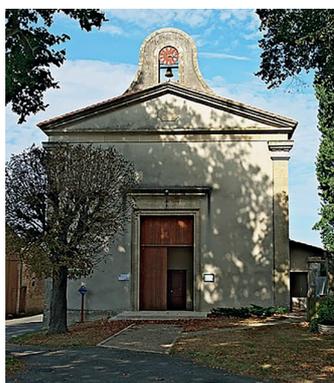


NÉOCLASSIQUE

NÉOROMAN

NÉOGOTHIQUE

CONTEMPORAIN



Temple  
Vançais  
1830



Temple  
La-Mothe-Saint-Héray  
1866

**XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

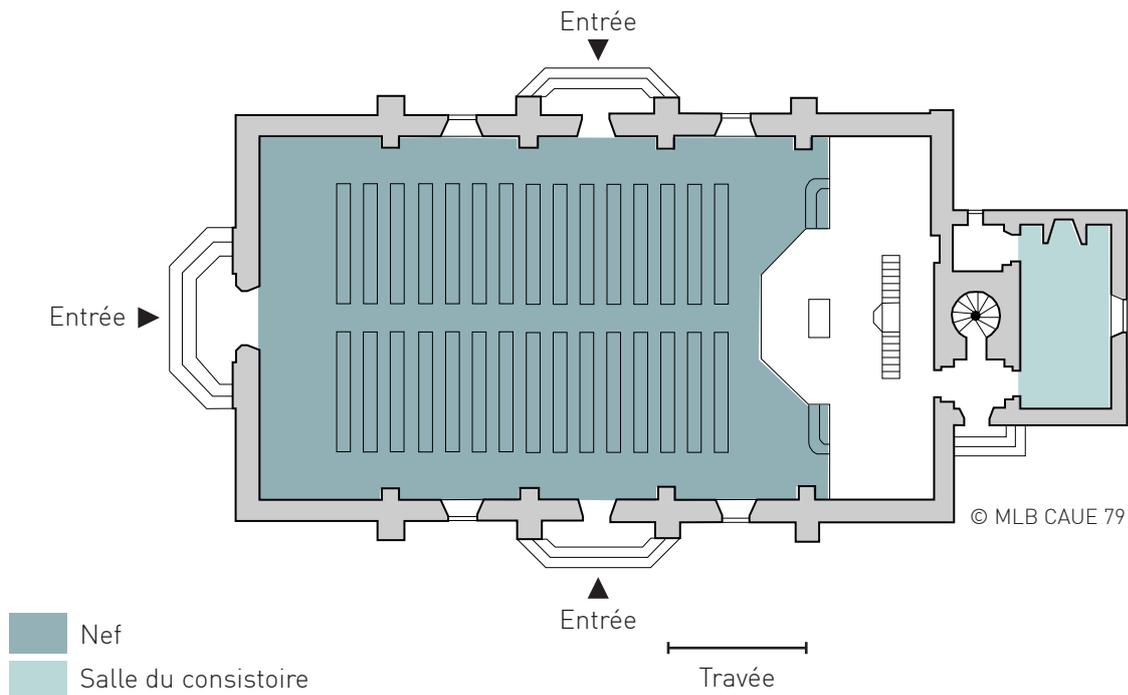
L'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle fait très souvent référence aux styles des siècles passés et réinterprète leurs codes : styles néoclassique, néoroman et néogothique.

**XX<sup>e</sup> SIÈCLE À NOS JOURS**

Le XX<sup>e</sup> siècle est marqué par la loi de 1905. Seules sept églises ont été construites en Deux-Sèvres au cours du XX<sup>e</sup> siècle. A partir des années 50, le plan en croix disparaît et de nouveaux matériaux sont employés (notamment le béton).

# Les espaces intérieurs

S'il existe des similitudes entre les espaces des temples protestants et ceux des églises catholiques, ces édifices se distinguent dans leur rapport au culte. Le temple n'est pas un bâtiment sacré, tandis que chaque église est consacrée lors du rituel de la dédicace.



## LE TEMPLE PROTESTANT

Le temple n'est pas orienté et n'est pas considéré comme un lieu sacré. Il devient lieu de culte lorsqu'il rassemble les fidèles.

Il est souvent sobre et peu ornementé, la théologie réformée accordant plus d'importance à l'écoute qu'au regard.

La plupart des temples sont rectangulaires avec un léger hémicycle à l'emplacement de la chaire et des tribunes. Il y a sur le territoire quelques particularités avec les plans tréflés des temples de Chauray et Souvigné ou la forme de rotonde du temple de Saint-Gelais.

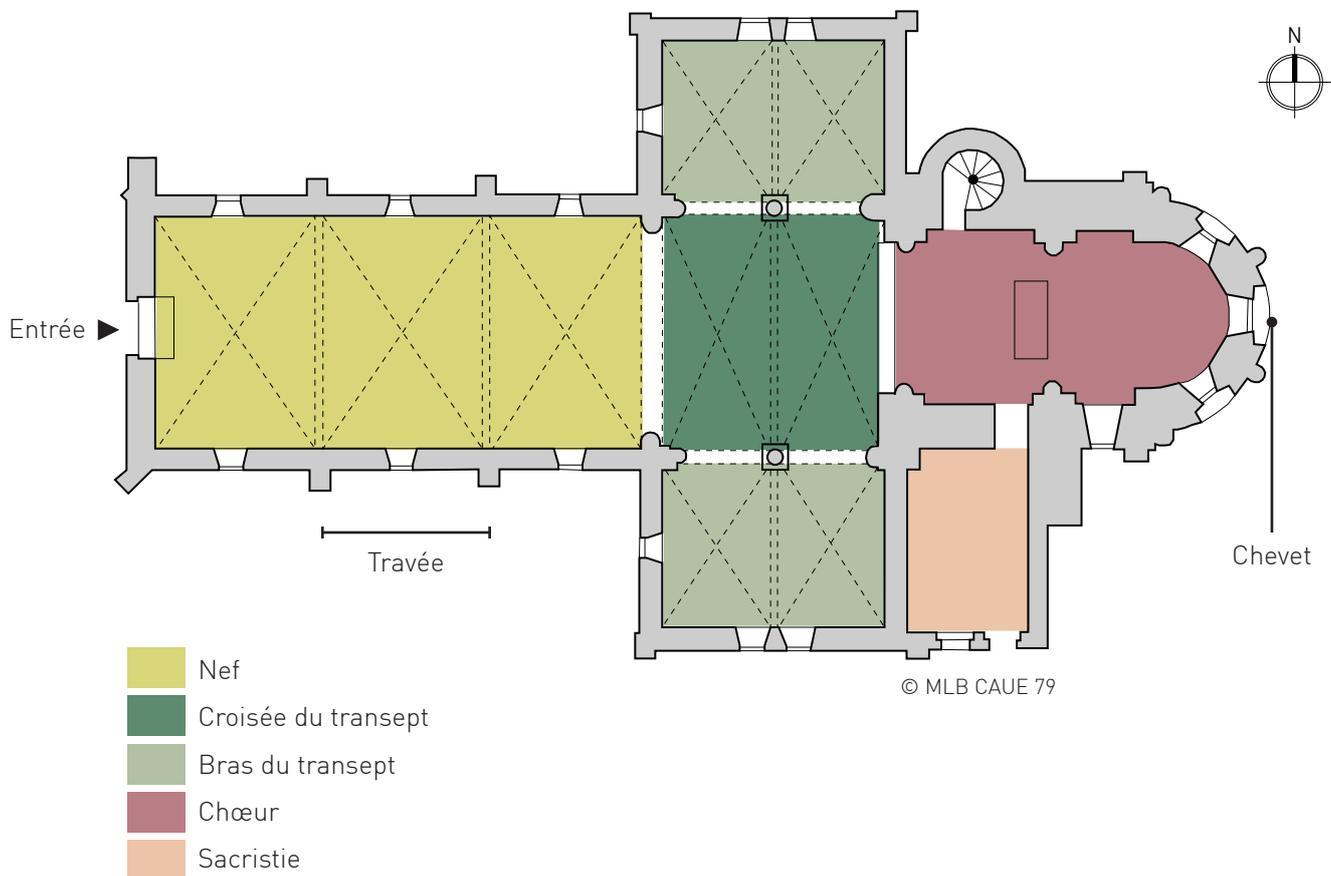
Le mobilier comprend une chaire, une table de communion, une table des chants et des bancs.

L'espace liturgique unique se trouve sur le plan ci-dessus devant la chaire dont la position est mise en

valeur par une allée axiale formée par la disposition des bancs et une double volée d'escalier.

Le consistoire est un conseil de membres élus de la communauté, qui assure avec le pasteur la gouvernance de l'Église locale. Une salle leur est parfois dédiée pour se réunir.

Certains temples possèdent un clocher.



## L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Les églises construites avant le XIX<sup>e</sup> siècle sont en général orientées. Pour des raisons symboliques, le chœur est à l'Est, les fidèles et le prêtre prient vers le soleil levant. Les églises construites au XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas toujours orientées, elles suivent la logique de l'espace urbain dans lequel elles sont implantées.

Une église est considérée comme un édifice sacré. Chaque église est consacrée lors d'une cérémonie appelée dédicace.

Une place-parvis est souvent aménagée devant l'église. Elle permet d'offrir le recul nécessaire à la lecture du portail d'entrée et marque le passage entre le terrestre et le céleste.

Dans certaines églises des Deux-Sèvres, souvent en Gâtine, l'entrée est protégée par un auvent appelé aussi "balet".

La majorité des églises ont une nef unique où les fidèles assistent à l'office religieux. La chaire est accolée à un des piliers de la nef.

La nef est séparée du chœur par le transept, qui peut également accueillir les fidèles.

Le chœur, lieu le plus sacré où se trouve l'autel, est réservé aux religieux.

L'extrémité du chœur est appelée chevet. Sur le plan ci-dessus, sa forme arrondie en hémicycle est appelée abside mais de nombreuses églises des Deux-Sèvres ont un chevet plat.

Le clocher peut se situer au dessus de la première travée à l'entrée (clocher-porche), inscrit dans le mur de façade (clocher-mur), au dessus de la croisée de transept ou encore être déporté.

## CONNAÎTRE

# La loi de 1905

Les églises et les temples appartiennent aujourd'hui en grande majorité aux communes.

La loi définit précisément le rôle du propriétaire et celui de l'affectataire.

Il s'agit de veiller ensemble à la bonne conservation de l'édifice.



Église de la Sainte-Trinité de Coulon

### L'AFFECTATION

Les édifices sont affectés au culte et mis à disposition des affectataires. Cette affectation est gratuite, permanente et perpétuelle et ne peut cesser qu'en cas de désaffectation.

### LA CONSERVATION DE L'ÉDIFICE

En tant que propriétaire, la commune doit assurer l'entretien du clos et du couvert, c'est-à-dire l'ensemble des éléments assurant l'étanchéité à l'eau et à l'air de l'édifice (cela comprend par exemple les vitraux et les portes).

Les édifices culturels sont considérés comme des Établissements Recevant du Public (ERP), la commune est donc responsable de la sécurité des biens et des personnes dans l'édifice (voir p. 42).

Les dépenses d'installation électrique peuvent être prises en charge par la commune si elles sont justifiées soit par la conservation de l'édifice et des objets le garnissant, soit par la sécurité des visiteurs. Les dépenses d'installation de chauffage peuvent également être prises en charge dès lors que le chauffage participe à la conservation de l'édifice.

Les travaux ayant une incidence sur le culte nécessitent l'accord de l'affectataire. Le maire ne

peut pas, par exemple, décider du thème d'un vitrail, ou de la place des statues. Pour les vitraux, il peut se rapprocher de la commission diocésaine d'art sacré.

Les travaux d'entretien des orgues, comme ceux effectués sur les cloches, sont assimilés à des travaux de grosses réparations incombant à la commune propriétaire.

Si de son côté, l'affectataire souhaite entreprendre des transformations, il doit en demander l'autorisation par écrit à la commune. Cette autorisation suffit si l'édifice n'est pas protégé au titre des Monuments historiques et si les transformations ne portent pas sur du mobilier protégé (cf. Les Monuments historiques p.16).

## LE MOBILIER

Le mobilier qui se trouvait dans l'église avant 1905 est également propriété de la commune. Il a fait l'objet d'un inventaire et comprend en général, la chaire, l'autel, l'orgue, les chaises et bancs, les tableaux, les statues mais aussi les chasubles, les calices, les livres liturgiques et autres.

## L'USAGE

L'accord préalable de l'affectataire doit impérativement être obtenu pour toute manifestation culturelle envisagée dans le bâtiment par la commune ou une association.

## L'ENTRETIEN INTÉRIEUR

L'affectataire est tenu d'assurer l'entretien intérieur de l'édifice lié à l'usage et d'effectuer les petites réparations de toute nature.

## LA DESAFFECTATION

La commune peut demander la désaffectation d'un édifice culturel si aucune célébration du culte n'y a été faite pendant 6 mois consécutifs en dehors de cas de force majeure. La désaffectation est une mesure administrative prise par le préfet ou par une loi et peut porter sur un édifice comme sur un objet mobilier. L'accord écrit de l'affectataire est requis.



Église Notre-Dame de Sainte-Verge



Vitrail de Sylvie Blocher à l'église Notre-Dame d'Ardin

# Les Monuments historiques

Certains édifices sont protégés pour leur intérêt historique, artistique et architectural. La protection d'un Monument historique implique une responsabilité partagée entre le propriétaire et l'État, le Ministère de la Culture, au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations futures.



Église Saint-Pierre de Melle

Les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou de modification sur un Monument historique doivent maintenir l'intérêt culturel qui a justifié sa protection.

Avant toute intervention sur un édifice protégé, il appartient à la commune de saisir les services de l'État en charge des Monuments historiques au sein de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Cette saisine ouvre une phase de concertation précédant la délivrance de l'autorisation de travaux et durant laquelle les services de l'État, Ministère de la Culture, assurent un rôle de conseil, d'orientation et d'information.

Il existe deux niveaux de protection. L'inscription est le premier niveau de protection, il s'agit d'un arrêté pris par le préfet de région. Le classement est le niveau de protection le plus élevé, l'arrêté est pris par le ministre de la Culture.

L'arrêté de protection énumère les parties de l'édifice qui sont protégées (ou indique éventuellement s'il est protégé en totalité) et précise le niveau de protection.

La liste des édifices protégés est consultable en ligne : [atlas.patrimoines.culture.fr](http://atlas.patrimoines.culture.fr)

Leurs descriptions et les arrêtés de protection sont disponibles sur la base Mérimée : [pop.culture.gouv.fr/](http://pop.culture.gouv.fr/)

## ENTRETIEN - RÉPARATION - RESTAURATION

Il est nécessaire de distinguer ce qui relève de l'entretien, de la réparation ou de la restauration. Quelque soit le niveau de protection de l'édifice, cette distinction est faite par la DRAC au vu du dossier.

L'entretien est une action périodique de conservation visant à maintenir le bien dans un état approprié afin d'en préserver l'intérêt patrimonial (par exemple le nettoyage des gouttières ou le dépoussiérage du mobilier).

La réparation est une action entreprise sur le bien ou une partie de celui-ci afin de lui restituer sa fonctionnalité et/ou son aspect.

La restauration est une action entreprise sur le bien pour en améliorer l'appréciation, la compréhension et/ou l'usage, tout en respectant et/ou en révélant son intérêt patrimonial et les matériaux et techniques utilisés.

## LES ÉDIFICES CLASSÉS M.H.

Pour les travaux d'entretien, un courrier d'information aux services de l'État, Ministère de la Culture, en charge des Monuments historiques suffit.

Pour tous les travaux de réparation, de restauration et de modification d'un édifice classé Monument historique (y compris pour l'implantation d'une installation temporaire de plus de 20 m<sup>2</sup> et d'une durée supérieure à un mois), une autorisation de travaux est nécessaire.

Les affouillements, les exhaussements, le déboisement et le défrichement sur un terrain classé doivent également faire l'objet d'une autorisation de travaux.

L'autorisation de travaux est délivrée par le préfet de région suite à son instruction par les services patrimoniaux de la DRAC (Conservation des Monuments historiques, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, Service régional de l'Archéologie). Une fois l'autorisation délivrée, les travaux feront l'objet d'un suivi jusqu'à la vérification de leur conformité.



Église Saint-Barthélémy à Azay-le-Brûlé

## LES ÉDIFICES INSCRITS M.H.

Tous les travaux portant sur les édifices (ou partie d'édifice) inscrits au titre des Monuments historiques sont soumis à permis de construire, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires.

La décision de non-opposition ne peut alors intervenir sans l'autorisation de la DRAC.

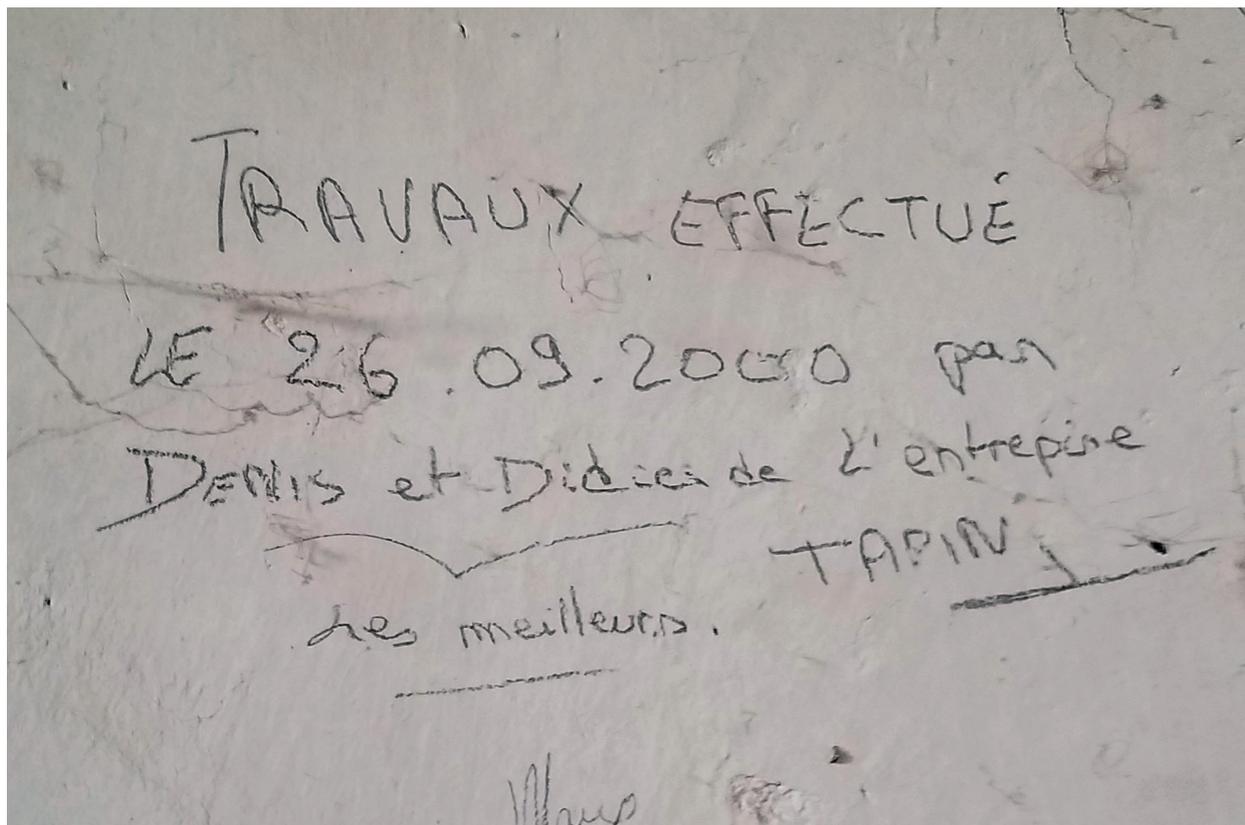
## AIDES FINANCIÈRES

La préfecture ou le Ministère de la Culture accompagne également financièrement les communes propriétaires d'édifices protégés (cf. Aides Financières p.48)

## CONSERVER

# Le suivi

Si les inscriptions couramment visibles sur les murs des clochers permettent un suivi des travaux réalisés, un carnet d'entretien par édifice peut être un outil important pour sa conservation.



Graffitis dans le clocher de l'église Saint-Cyr d'Arçais

### LE SUIVI DES ÉDIFICES

L'objectif de ce guide est de proposer un aperçu des points à contrôler régulièrement sur un édifice. Il s'accompagne d'un carnet de suivi qui reprend l'ensemble de ces points en indiquant la fréquence des visites et en précisant les suites à donner en cas de pathologie, usure ou défaut. Les travaux d'entretien courant y sont également indiqués ainsi que leur périodicité.

Il est conseillé de désigner une personne référente au sein du conseil municipal en charge d'organiser la surveillance et l'entretien de l'édifice, la tenue du carnet de suivi et la bonne gestion des clefs.

Avec l'assistance de l'affectataire, il devra repérer les dégradations, vérifier l'état du mobilier et du bâti intérieur et extérieur (flaques, tâches d'humidité, insectes, champignons, fissures...). Une bonne observation du bâtiment est indispensable afin de détecter les problèmes dès leur apparition pour intervenir à temps.

L'observation doit s'effectuer sur l'ensemble de l'édifice en faisant le tour, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les différents points à vérifier sont présentés ci-après.

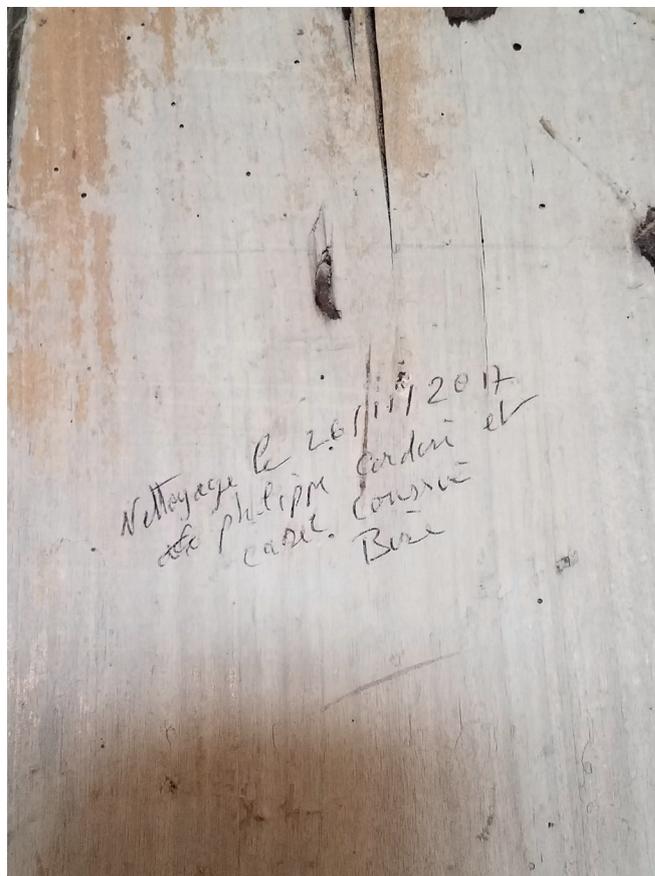
## LES TRAVAUX SUR DES ÉDIFICES NON PROTÉGÉS

Si, en dehors des bâtiments protégés au titre des Monuments historiques, il n'existe pas d'obligation réglementaire de faire appel à une maîtrise d'œuvre concernant les travaux ne changeant pas l'aspect du bâti, le risque de mauvaises surprises et d'interventions malheureuses est réel.

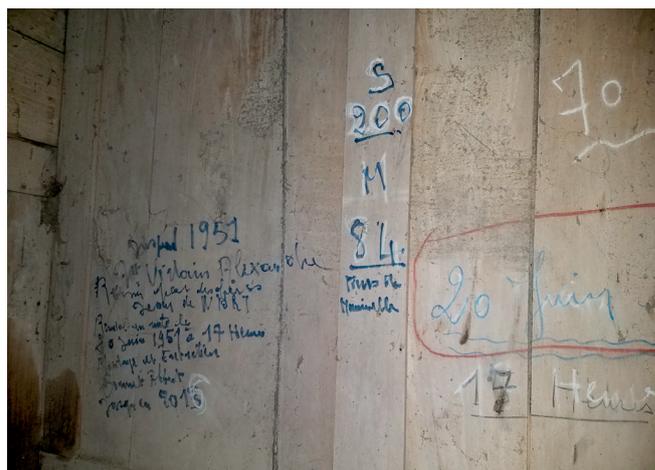
C'est pourquoi, avant tous travaux de mise aux normes, de restauration ou de réfection, une demande de conseils auprès de l'UDAP ou du CAUE 79, ou d'un architecte spécialisé en patrimoine est fortement recommandée.

Même dans le cas de la réfection d'une toiture, du rejointoiement d'une façade, de la restauration d'un vitrail et d'autres travaux pouvant changer l'aspect du bâti, il est conseillé de réaliser des études de diagnostic de l'ensemble de l'édifice.

Ces études de diagnostic permettent d'établir l'état sanitaire du bâtiment sur l'ensemble des aspects techniques, l'analyse des abords, mais aussi le coût prévisionnel des travaux et un éventuel phasage pluriannuel de ceux-ci en fonction des priorités.



Graffitis dans le clocher de l'église Saint-Cyr d'Arçais



Graffitis dans le clocher de l'église Saint-Maixent de Pamproux

## CONSERVER

# Les abords

L'aménagement des abords permet de protéger et de valoriser l'édifice. D'un point de vue technique, il doit permettre l'évaporation de l'humidité en pieds de mur et d'un point de vue esthétique, il participe à son intégration dans le paysage.



Église Saint-Pierre de Maulais, Plaine-et-Vallées

### REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Les murs en maçonnerie traditionnelle respirent et sont conçus pour permettre la migration de la vapeur d'eau. L'imperméabilisation du sol empêche l'évaporation de l'humidité au pied du mur. L'eau peut s'accumuler dans le mur et générer des désordres dans la maçonnerie.

Les revêtements imperméables (enrobé, béton, pavés montés au ciment, etc.) sont donc à éviter en périphérie de l'édifice.

### VÉGÉTATION

Si les arbres et arbustes valorisent l'environnement des édifices, il est important de veiller à ce qu'ils ne viennent pas se coller contre le bâti. Leurs racines pourraient déstabiliser des éléments maçonnés et créer une humidité permanente nuisible pour les joints et les enduits à la chaux.

Si une plante grimpante est installée (par exemple du lierre), il ne faut pas l'arracher, à moins de prendre le risque d'emporter avec lui l'ensemble du parement voire des maçonneries mais simplement sectionner le tronc à la base.

## ABORDS - CIMETIÈRE

Certains cimetières accompagnent encore les églises comme sur la photo N° 2. Dans cet exemple, la végétalisation du cimetière permettrait de réduire son entretien et de mettre en valeur l'édifice et le patrimoine funéraire.



## PIED DE MUR

Il est important de supprimer rapidement le lierre qui commence à coloniser les pieds de mur avant qu'il ne dégrade les joints de la maçonnerie comme sur les photos N° 1 et N° 3.

Lorsque le lierre est installé depuis longtemps et que le tronc a été sectionné comme sur la photo N° 4, un entretien est malgré tout nécessaire pour éviter tout départ de nouvelles pousses.



Les arbustes plantés trop près des murs peuvent également créer de multiples désordres. Sur la photo N° 3, un arbuste se développe le long du tuyau de descente d'eau pluviale empêchant son évacuation loin du mur et fragilisant la maçonnerie par son système racinaire.

Sur la photo N° 5, l'enrobé est la principale source de dégradation en retenant l'humidité à l'intérieur des murs.



- Avant d'envisager des travaux aux abords d'un édifice, il faut se référer à l'Atlas du patrimoine qui recense les
- zones de présomption archéologiques, afin de ne pas détruire des vestiges.
- 
- Périodicité de l'observation des abords et de leur entretien : 2 fois par an

# Le chemin d'eaux pluviales

L'eau est le principal facteur de dégâts que l'on peut observer. Il est important de s'assurer de la bonne évacuation des eaux pluviales pour la salubrité des édifices par une observation régulière des gouttières ou chéneaux\*, des tuyaux de descente, des regards\*, etc.



Gargouille d'évacuation des eaux de pluie à la chapelle des Hospices à Ménagoutte

## SYSTÈMES D'ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIE

Il existe différents systèmes d'évacuation des eaux de pluie en fonction du type d'édifice et de son époque de construction.

Si l'édifice n'a pas de gouttière, alors le débord de toit permet d'éloigner les eaux de ruissellement. Certains éléments de modénature\* en façade protègent également les murs des eaux de pluie.

Dans certains cas, un chéneau\* permet de récolter les eaux de pluie en toiture mais n'est pas visible en façade, seul le tuyau de descente est apparent.

Au sol, lorsque l'eau est directement rejetée en pied de mur, il existe parfois un système de drainage qui permet de le protéger.

L'eau peut aussi être récoltée dans un regard au pied du mur et dirigée vers un tuyau d'évacuation.

Il est important de connaître le chemin d'eau prévu pour l'édifice et rester vigilant aux traces d'humidité, et à la présence de mousses ou de végétation.

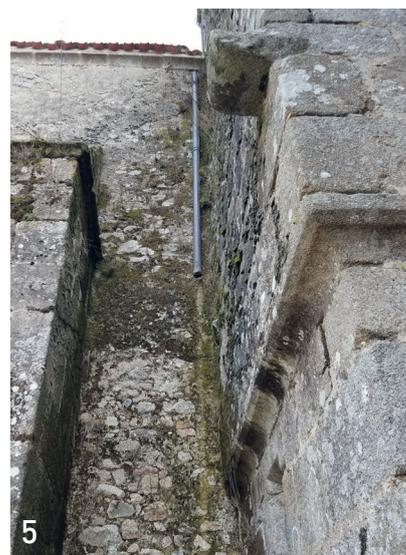
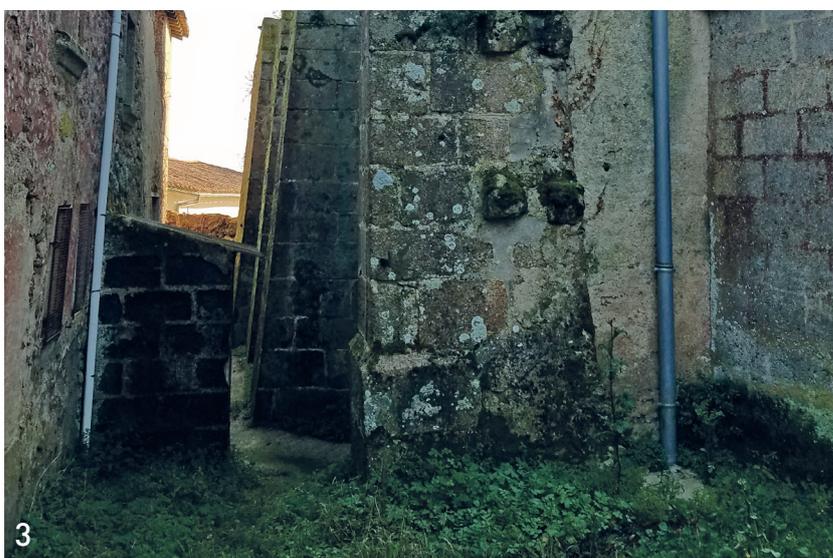
## EN TOITURE

L'observation du chemin d'eau pluviale commence par les toitures. Il s'agit de s'assurer que les eaux de pluie sont correctement récoltées et s'évacuent sans s'infiltrer au niveau de la charpente ou des têtes de murs. Une déformation visible de la toiture indique une déformation de la charpente qu'il faudra alors vérifier. Sur la photo N° 1, la végétation empêche l'évacuation des eaux pluviales qui s'infiltrent dans la maçonnerie.



## LE LONG DES MURS

L'observation se poursuit le long des murs extérieurs. Sur la photo N° 4, la présence de végétation le long du tuyau de descente et les traces d'humidité indiquent une dégradation de la gouttière ou un tuyau de descente défectueux. Sur la photo N° 5, en l'absence de raccordement du tuyau de descente d'eaux pluviales, les végétaux et les mousses colonisent le mur.



## EN PIEDS DE MURS

Enfin, il est important que les eaux de pluie soient évacuées loin des pieds de murs pour ne pas les fragiliser. Sur la photo N° 2, elles sont rejetées trop près du mur. Sur la photo N° 3, elles s'accumulent et l'humidité remonte dans les maçonneries. Il est important alors de faire attention à ne pas les endommager la base des tuyaux de descente lors des travaux.

- « Tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie
- publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds de son voisin. » Art. 681 du code civil
- 
- **Périodicité de l'observation et de l'entretien du chemin d'eau : 2 fois par an**
-

## CONSERVER

# La toiture

La toiture assure l'étanchéité de l'édifice. Elle peut être complexe et mettre en œuvre différents matériaux. Il est important de veiller à l'ensemble des toits recouvrant chaque partie de l'édifice ainsi que tous les éléments de jonction.



Toitures de l'église Saint-Maurice d'Oiron, Plaine-et-Vallées

### LES TYPES DE COUVERTURE ET LEUR ENTRETIEN

Les édifices des Deux-Sèvres sont en général couverts d'ardoises ou de tuiles canal appelées « tiges de botte ». Il est conseillé de vérifier les couvertures tous les ans (comblement des lacunes et des éléments cassés, brossage et balayage).

Quelques édifices sont encore couverts en lauses\* et demandent un entretien plus fréquent (au moins deux fois par an). Les pierres de lause sont irrégulières et accrochent plus facilement les poussières, brindilles et feuilles mortes qui s'accumulent et ralentissent l'écoulement des eaux pluviales. L'entretien des

lauses consiste en un brossage doux et un arrachage manuel de la végétation.

Il est important de vérifier également les solins\*, les faîtages\*, les ornements de toiture, et les éventuels châssis de toit.

En raison des difficultés d'accès et d'identification des désordres en toiture, il est préférable de souscrire à un contrat d'entretien auprès d'une entreprise spécialisée pour la couverture, les gouttières et descentes d'eaux pluviales. Le coût est souvent moins élevé qu'une succession d'interventions ponctuelles et peut éviter de grosses altérations.

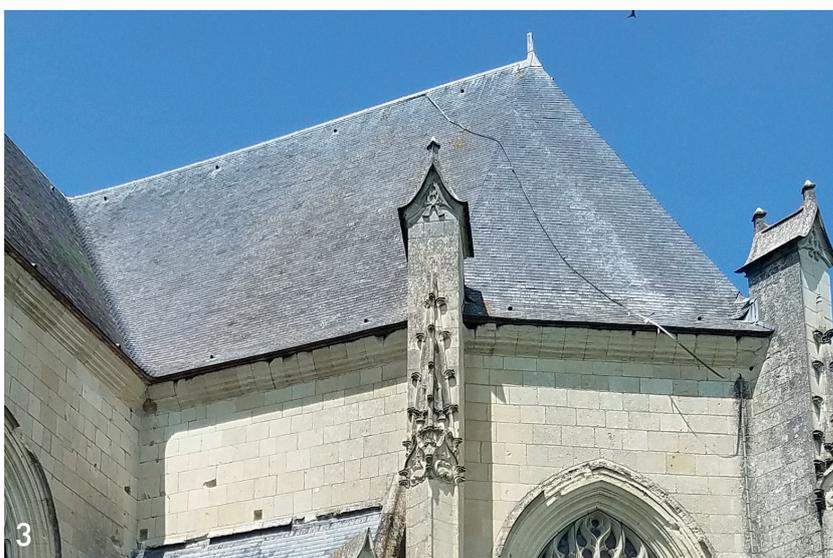
## COUVERTURE

Il est important de vérifier régulièrement que les tuiles ou ardoises ne sont pas cassées ou n'ont pas glissé comme sur les photos N° 1 et N° 2. La présence de mousses et végétaux est le signe d'infiltrations en couverture comme sur les photos N° 4 et N°5.



## PARATONNERRE

La présence et la continuité d'un paratonnerre est souvent indispensable de la pointe du clocher jusqu'à la terre. Sur la photo N° 3, il doit être vérifié et refixé.



## JONCTIONS

Les toitures sont parfois des ouvrages complexes et présentent des jonctions qui peuvent être des points de fragilité où les eaux s'infiltreront si elles ne sont pas correctement mises en œuvre et surveillées.

Sur la photo N° 2, par exemple, une extension a été construite contre le chevet de l'église. La jonction entre sa toiture en tuiles et l'ouverture est un point critique qui doit être l'objet d'une attention particulière.

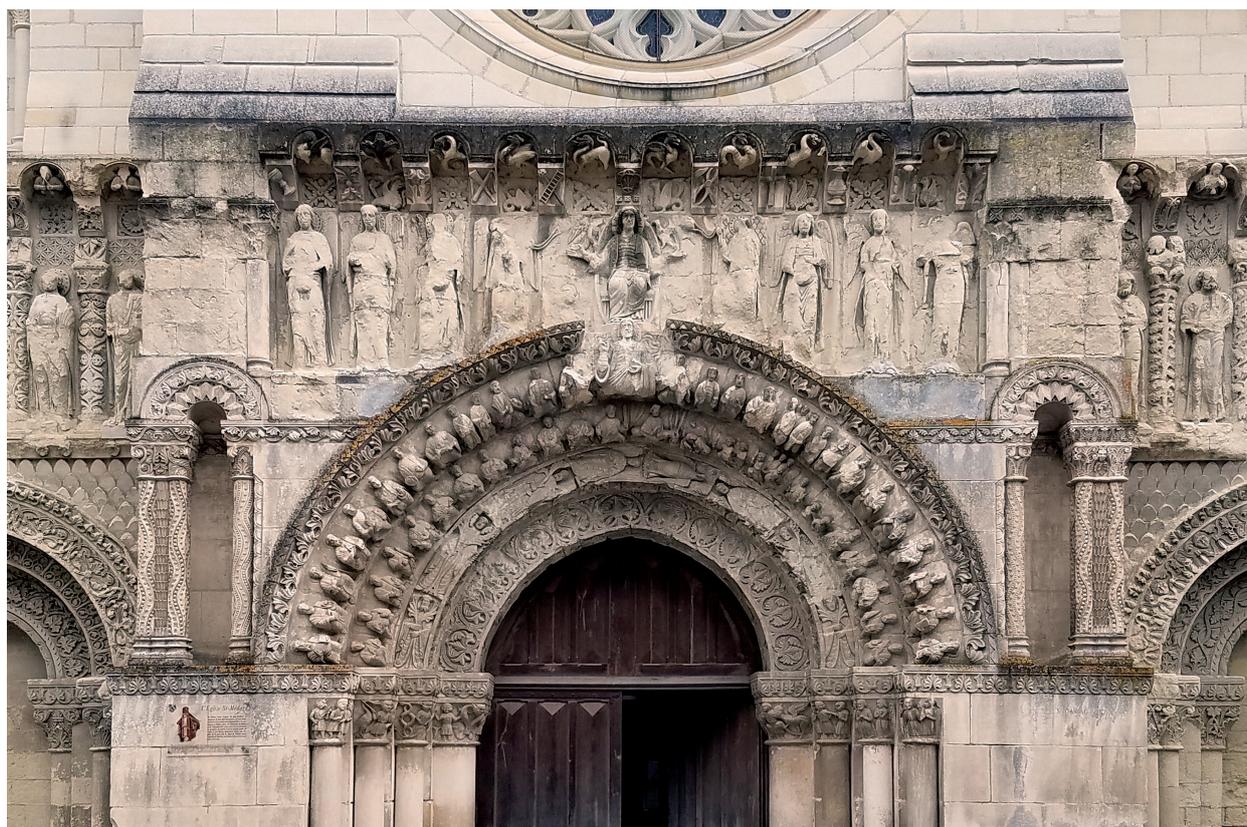
Le solin\* assure l'étanchéité à la jonction d'un versant et d'une paroi verticale. Sur la photo N° 1, il est détérioré et colonisé par les mousses.



- *Un contrôle des toitures est nécessaire après chaque orage important, tempête, épisode de pluie intense ou de neige. L'intervention d'artisans qualifiés est très souvent indispensable.*
- ***Périodicité de l'observation et de l'entretien de la toiture : 2 fois par an***

# Les murs extérieurs

Les murs extérieurs peuvent être fragilisés par différents facteurs mais principalement par l'eau qui peut dégrader la pierre elle-même et les maçonneries. Le retrait et le gonflement des argiles ainsi que les secousses sismiques peuvent aussi générer d'importants désordres.



Église Saint-Médard de Thouars

### L'EXAMEN DES FAÇADES

Il est nécessaire d'examiner les façades pour déceler d'éventuelles fissures, efflorescences\* ou altérations de la pierre (cassée, desquamée\*, rongée par la végétation, les intempéries ou fragilisée par l'utilisation de produits inappropriés) et les possibles dégradations d'enduit (ce dernier protège la maçonnerie). Une attention particulière doit être portée à la base des murs, soutien de l'ensemble de l'édifice.

Les parties hautes et saillantes comme les corniches\*, les têtes de contrefort\* peuvent présenter des joints ouverts, des fissures ou des pierres désolidarisées.

### LA PIERRE

Lorsque la maçonnerie absorbe l'eau, elle s'évapore ensuite à la surface de la pierre. Sur certaines d'entre elles, le calcin (fine couche de protection à la surface) disparaît, ce qui fragilise la pierre face aux intempéries, aux attaques chimiques ou organiques.

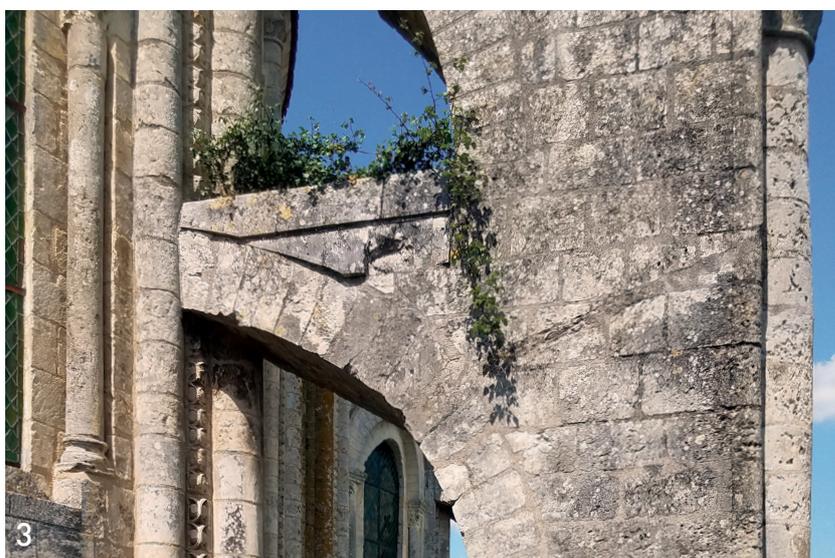
En fonction de la porosité de la pierre, l'action de l'eau peut entraîner des désordres allant de la simple dégradation des parements à l'affaiblissement des structures. L'eau peut favoriser aussi le développement de micro-organismes et végétations qui affectent les maçonneries

## FISSURES

Les fissures peuvent avoir différentes origines, il est nécessaire de comprendre ce qui a pu les générer (par un diagnostic de professionnel) et de pouvoir en évaluer la progression (par exemple par la pose de témoins).

Une fissure traversante, visible à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice, est le signe de gros désordres structurels comme sur la photo N° 1.

La végétation peut également désordonner les maçonneries comme sur la photo N° 3.



## REPRISE D'ENDUIT

Une reprise de l'enduit traditionnel par un enduit ciment, comme sur la photo N° 2, peut générer différents types de désordres dans le mur et entraîner la détérioration des matériaux moins durs, plus fragiles et plus poreux.

## ALTÉRATIONS DE LA PIERRE

La pierre calcaire peut être fragilisée pour différentes raisons comme sur la photo N° 4 où elle est dégradée et le décor sculpté est colonisé par des mousses et de la végétation.



- *L'intervention d'artisans qualifiés est très souvent indispensable. Sur un édifice protégé au titre des Monuments historiques, il faut rapidement prendre contact avec les services patrimoniaux de la DRAC (UDAP, CRMH).*
- *S'il n'est pas protégé, il faudra veiller à commander des travaux adaptés.*
- **Périodicité de l'examen et de l'entretien des murs extérieurs : 1 fois par an**

# Les ouvertures

Les ouvertures permettent avant tout de faire entrer l'air et la lumière. Si l'étanchéité à la pluie est primordiale, il ne faut pas négliger la ventilation qui participe fortement à la conservation de l'édifice et de son mobilier.



Église Saint-Maurice d'Oiron, Plaine-et-Vallées

### L'ÉTANCHÉITÉ ET LA VENTILATION

Il est important de contrôler régulièrement les systèmes de fermeture des portes et fenêtres et de s'assurer de leur étanchéité aux eaux de pluie.

Les verrières s'abîment notamment sous l'effet du vent, de la pluie et de la pollution de l'air. Leur état doit également être examiné régulièrement pour s'assurer de leur étanchéité et éviter la chute d'un vitrail en cas de ferrure abîmée. Un système de collecte des eaux de condensation appelé bavette est en général prévu sous les vitraux pour éviter à l'eau de couler sur les murs. Il permet également l'aération de l'édifice.

Cette ventilation n'est parfois pas suffisante. Les édifices culturels sont peu utilisés et peuvent rester fermés sur de longues périodes. L'ouverture mensuelle ou la mise en place d'un système de ventilation naturelle est indispensable. Ce dernier peut être conçu par un professionnel qui mettra en place des entrées d'air hautes et basses.

### LA PROTECTION DES BOIS

Les peintures des menuiseries doivent être entretenues pour protéger les bois. Il est conseillé d'utiliser des peintures naturelles à base d'huile de lin qui vont nourrir le matériau.

### LINTEAU\* ET APPUI\*

La solidité de la baie peut parfois être compromise comme sur la photo N° 3 où le linteau est fragilisé par la descente de la clé\* de voûte.

Des coulures au droit d'une baie comme sur la photo N° 5 sont dues aux eaux de condensation qui s'accumulent dans l'édifice.



### GRILLAGE DE PROTECTION

La pose d'un grillage comme sur les photos N° 2 et N° 3, permet de protéger le vitrail et d'empêcher les oiseaux d'entrer. Une attention particulière doit être portée au choix du grillage et du support pour ne pas qu'ils nuisent à l'harmonie de la façade.

Le grillage peut aussi dissuader les intrus et le vandalisme et éviter certains dégâts comme sur la photo N° 4.



### MENUISERIE EN BOIS

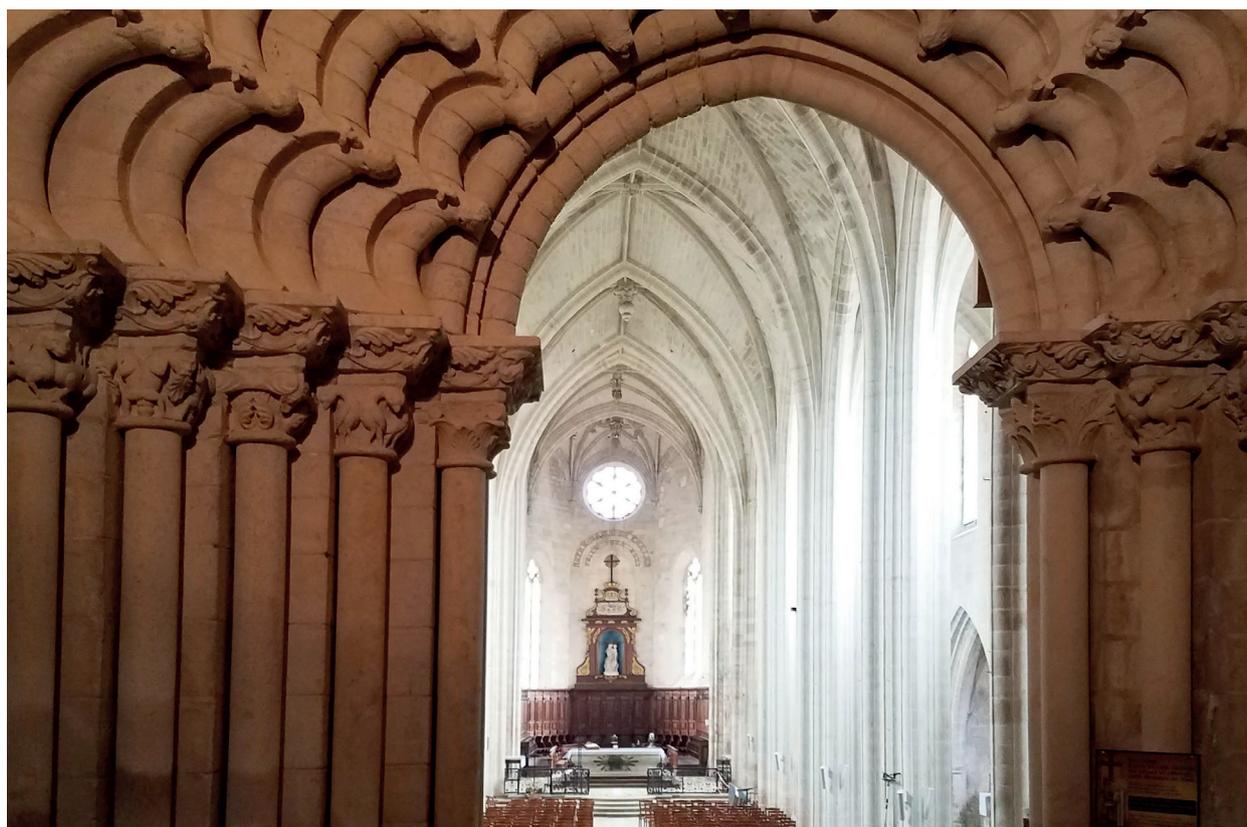
Une menuiserie en bois non protégée comme sur la photo N° 1 aura tendance à se dégrader plus rapidement. La peinture permet également de protéger les ferrures contre l'oxydation. En plus de son rôle protecteur, la couleur apportée par les peintures naturelles dynamisent la perception de l'édifice.



- Périodicité de la ventilation par beau temps : 1 fois par mois
- Périodicité de l'entretien des ferrures et pièces de serrurerie (graissage) et vérification des gorges d'écoulement
- au niveau des vitraux : 2 fois par an

# Les murs intérieurs

Les dégradations observées sur les murs intérieurs sont majoritairement causés par des problèmes d'humidité. Pour régler ces désordres, une intervention sur d'autres parties de l'édifice est souvent nécessaire pour en neutraliser la source.



Portail roman à l'intérieur de l'église Notre-Dame de Celles-sur-Belle

### SOURCES D'HUMIDITÉ

Les principales pathologies sur les murs intérieurs sont dues à l'humidité :

- en surabondance dans l'air ambiant par manque de ventilation,
- dans les murs par gravité (fuite en toiture),
- dans les murs par capillarité ou migration (accumulation en pied de murs).

Assainir les murs demande donc de s'intéresser à toutes ces sources possibles d'humidité.

Les enduits ciment réalisés en pied de mur, à l'intérieur comme à l'extérieur, ne font que reporter

le problème sur la partie supérieure du mur et peuvent nuire à sa solidité structurelle.

Il est conseillé de piquer les enduits ciment et, de manière générale, de supprimer tous les matériaux imperméables pour laisser le mur respirer et lui permettre d'évacuer l'humidité.

Certains édifices présentent des décors peints de grande qualité, particulièrement sensibles à l'humidité dans les murs. L'assainissement du mur est un préalable nécessaire à leur restauration.

## DÉSORDRE STRUCTUREL

Il est important de surveiller attentivement les éventuelles fissures ou désordres qui peuvent être structurels. Par exemple, sur la photo N° 4, la pierre du linteau de l'accès au clocher est cassée créant un désordre dans la maçonnerie. Il est important dans ce cas d'étayer\* rapidement et de faire appel à un professionnel.



## DÉSORDRES DES PAREMENTS\*

L'humidité dans le mur peut générer différents types d'altérations.

Elle peut favoriser l'apparition de colonisations microbiologiques d'algues vertes et noires comme sur les photos N° 2 et N° 5.

Elle peut aussi être à l'origine d'un décollement de l'enduit comme sur la photo N° 1.

Il sera d'autant plus important de contrôler l'humidité s'il existe des décors peints comme sur la photo N° 3 où ils apparaissent sous le badigeon. Même si leur restauration n'est pas envisagée dans l'immédiat, une étude de diagnostic permettra d'en connaître les caractéristiques. L'architecte pourra ainsi en tenir compte lors des travaux et veiller à ne pas les dégrader.



⋮  
⋮ *Périodicité de l'examen des murs intérieurs : 2 fois par an*

⋮  
⋮

## CONSERVER

# Les sols

L'observation des sols peut donner des indices sur la nature de l'humidité présente dans l'édifice.  
Une attention particulière doit être portée aux planchers et estrades en bois.



Église Notre-Dame de Vallans

### SOURCES D'HUMIDITÉ

Les sols sont souvent de bons révélateurs de problèmes liés à l'eau.

Des tâches sombres ou vertes sur le sol peuvent être dues à une mauvaise évacuation de l'eau en périphérie du bâtiment.

D'autres traces peuvent également témoigner d'un problème de fuite au niveau du toit.

Il ne faut jamais essayer de traiter un sol avant de connaître la source du problème.

### VENTILATION DES ÉLÉMENTS EN BOIS

Une estrade ou un plancher en bois non ventilé est un milieu favorable au développement de champignons lignivores\* comme la méréule.

La mise en place de grilles à la base des estrades et des boiseries garantie une ventilation continue et évite le développement de champignons.

## TYPES DE SOL

Dans les édifices anciens des Deux-Sèvres, de nombreuses dalles funéraires sont visibles au sol comme sur la photo N° 4.

Le sol des églises du XIX<sup>e</sup> siècle est très souvent en carreaux de ciment comme sur la photo N° 5 ou en ciment bouchardé\*.

Dans le cas d'un sol en ciment, l'absence de souplesse du matériau génère souvent des fissures. Même si la plupart sont bénignes, il est important de les surveiller régulièrement. De plus, le ciment est un matériau imperméable, il est donc également important d'observer d'éventuelles traces d'humidité en pied de mur.

## HUMIDITÉ DU SOL

Comme pour les murs, une humidité trop importante dans le sol se manifeste souvent par la présence d'algues vertes et noires comme sur les photos N° 1, N° 2 et N° 4.

Si cette humidité est cumulée avec une absence de ventilation, alors cela peut contribuer au développement de la mэрule comme dans le cas de la photo N° 3 où l'estrade en bois a dû être détruite et dont on observe la trace.



⋮  
⋮ *Périodicité de l'examen et de l'entretien des sols : 2 fois par an* ⋮  
⋮

# Les plafonds

Une entrée d'eau en toiture sera rapidement visible sur les plafonds. Une observation régulière est indispensable pour éviter de lourdes interventions à terme si l'humidité s'accumule au niveau des voûtes.



Église Saint-Maurice d'Oiron

### SOURCES D'HUMIDITÉ

Comme pour les murs intérieurs, la majorité des pathologies observées sur les plafonds est due à l'humidité. Ce sont surtout des fuites en toitures qui en sont la cause.

Si une auréole ou des coulures apparaissent, il faut rapidement vérifier la toiture. Si elle n'est pas ventilée, il y a un risque d'apparition de champignons.

Dans certains cas, des fissures au niveau du doubleau\* de la voûte ou de la clef elle-même peuvent se former. Ces dernières peuvent être dues à des problèmes d'humidité ou de structure.

Ces désordres visibles peuvent compromettre la sécurité de l'édifice et des personnes. Il est donc important de faire appel à un professionnel qui pourra établir un diagnostic et formuler des recommandations.

## SIGNES D'HUMIDITÉ

L'humidité sur les plafonds ou les voûtes se repère facilement par l'apparition de traces et d'efflorescences\* visibles notamment sur la photo N° 3 au niveau de la voûte. Il est également fréquent d'observer une colonisation d'algues comme sur la photo N° 2.

## CONSÉQUENCES

Une accumulation d'humidité peut avoir des conséquences importantes et mettre en péril une partie de l'édifice.

Sur l'exemple de la photo N° 4, l'accumulation d'humidité sur l'ensemble de la voûte a provoqué la chute de pierres. L'accès a dû être condamné en attendant les travaux.

Il arrive également de voir apparaître des fissures et coulures comme celles visibles sur la photo N° 5 le long de la voûte. La mise en place d'un fissuromètre permet alors de mesurer la largeur de la fissure et d'observer son évolution.

Sur la photo N° 1, les entrées d'eau au niveau de la toiture de la sacristie ont détérioré le plafond en plâtre sur lattis qui s'est en partie effondré.



•  
•  
• *Périodicité de l'examen des plafonds : 2 fois par an*

•  
•  
•

## CONSERVER

# La charpente

La charpente est un élément structurel essentiel à la pérennité de l'édifice. Malgré sa difficulté d'accès, il est nécessaire d'en contrôler régulièrement, et en détail, tous les éléments afin de détecter rapidement les éventuelles dégradations.



Charpente du clocher de l'église Notre-Dame de Celles-sur-Belle

### CONTRÔLE IMPÉRATIF DE LA CHARPENTE

La charpente est un élément essentiel à surveiller. En effet, elle peut présenter un état critique voire dangereux pour la survie de l'édifice. Elle est cependant rarement visitée du fait de sa difficulté d'accès.

Tous les éléments de la charpente doivent être contrôlés pour surveiller les éventuelles dégradations ou apparitions de parasites (insectes, champignons). Une couverture, qu'elle soit en bon état ou endommagée, peut cacher une charpente dégradée. Une visite régulière est donc à prévoir.

### LE BEFFROI

Il est conseillé de souscrire à un contrat d'entretien avec un campaniste\* pour le beffroi. Il sera chargé de vérifier l'électrification des cloches, régler l'horloge, vérifier les fixations et l'état d'usure des cloches et du battant, graisser le mécanisme de volée, vérifier la charpente, les abat-sons, les assemblages et l'assise de l'ensemble.

Il est également important de vérifier l'état des échelles et accès et, si besoin, les faire vérifier par un homme de l'art.

## INTEMPÉRIES ET HUMIDITÉ

Les éléments de charpente en bois peuvent être altérés s'ils sont soumis à une humidité répétée et une absence de ventilation comme par exemple la photo N° 2 ou N° 5 sur laquelle certaines pièces de bois sont détériorées voire manquantes.

Bien que ventilée, une structure en bois soumise directement aux intempéries peut également être fragilisée, comme le beffroi de la photo N° 1 face aux baies.

Il est donc important de surveiller l'état des bois et des assemblages et de faire appel à un professionnel si la dégradation est aussi importante que sur la photo N° 3.

## PRÉSENCE D'OISEAUX

Si la présence de certains oiseaux ne pose pas de problème, en revanche les pigeons peuvent altérer les ouvrages par leurs déjections particulièrement acides. Plusieurs solutions sont envisageables : l'installation de grillages sur toutes les ouvertures pour leur en empêcher l'accès, favoriser l'accueil de rapaces ou de choucas pour les éloigner. Il est conseillé d'aménager des nichoirs spécifiques pour les choucas afin d'éviter l'accumulation de branchages dans les combles comme sur la photo N° 4. Des conseils peuvent être pris auprès de la LPO et du GODS dont les coordonnées sont indiquées en annexe (page 46).

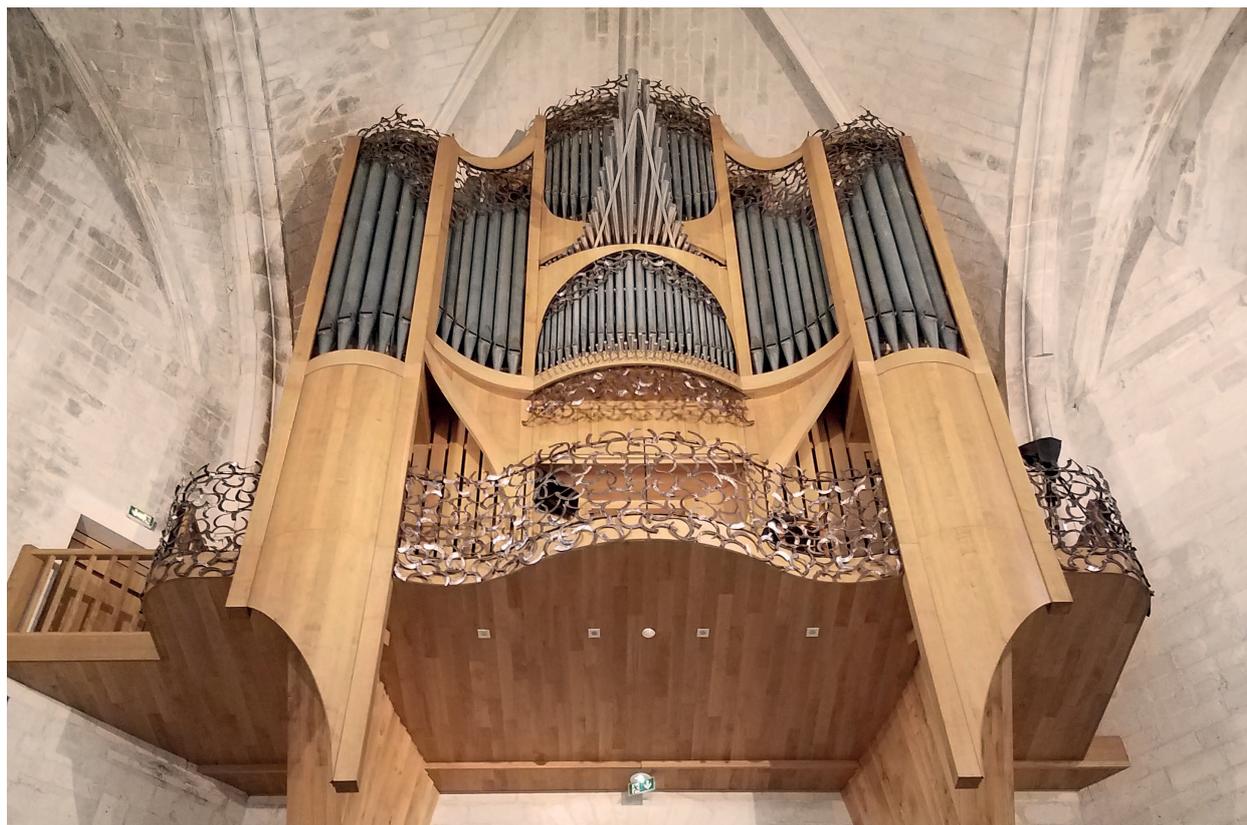


- **Périodicité de l'examen de l'ensemble de la charpente : 1 fois par an (plus fréquemment si des désordres sont**
- **repérés en toiture ou sur les plafonds)**

## CONSERVER

# Le mobilier

Les églises contiennent du mobilier et des objets de valeur qu'il est important d'entretenir au même titre que l'édifice. La principale cause de leur altération est ici encore l'humidité.



Orgue de l'église Notre-Dame de Celles-sur-Belle

L'humidité ambiante et les remontées capillaires par le sol déforment les boiseries, provoquent des moisissures, activent la formation de champignons et abîment les statues et les toiles peintes.

### L'ORGUE

Un orgue (parfois protégé Monument historique en tant qu'objet) doit être entretenu annuellement au risque de travaux de réparation ou de restauration très coûteux. Il est donc conseillé de souscrire à un contrat d'entretien avec un facteur d'orgue.

### L'ENTRETIEN DES OBJETS ET DU MOBILIER

Il est recommandé de sortir les ornements et les bannières régulièrement pour les aérer. Ils peuvent être brossés délicatement avec une brosse en soie, avant d'être rangés à plat dans des placards et des tiroirs également nettoyés.

L'orfèvrerie peut être dépoussiérée avec un chiffon doux.

Enfin, il est préconisé de dépoussiérer régulièrement les meubles en bois et de les cirer après les avoir traités contre les insectes xylophages\*.

## HUMIDITÉ AMBIANTE

L'humidité ambiante peut abîmer les peintures et les statues. Si la ventilation est importante pour la conservation de l'édifice, elle est également indispensable pour la conservation des œuvres, comme sur les exemples des photos N° 3 et N° 5.



## RANGEMENT ET STOCKAGE

Ventiler et nettoyer les placards où sont rangés les objets de culte participe également à leur préservation. Cela permet par exemple d'éviter la dégradation des textiles par des insectes nuisibles ou de limiter l'oxydation des métaux comme sur les photos N° 1 et N° 2.

La question du stockage de certains objets peut également se poser comme l'exemple des statues sur la photo N° 4. Elles ont été entreposées dans une église suite à la désaffectation d'une chapelle voisine sans savoir comment les conserver et les mettre en valeur.



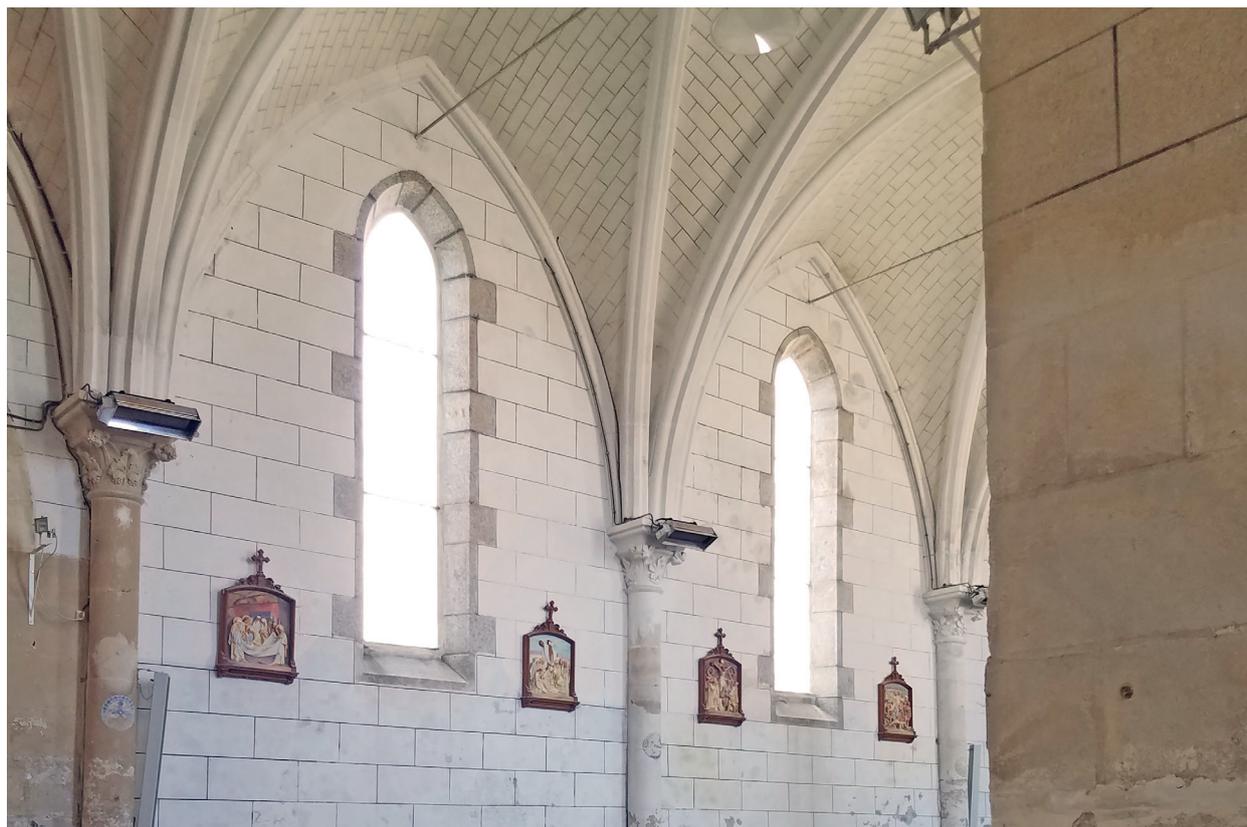
• Il est vivement déconseillé de toucher aux statues, aux sculptures ou aux tableaux pour éviter tout risque de :  
• dégradation. Le Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA.) et le Conservateur délégué (CDAOA.) sont les :  
• interlocuteurs au niveau départemental. :  
• :  
• :

• **Périodicité de l'entretien des objets et du mobilier : 4 fois par an** :  
• :  
• :

## CONSERVER

# Les équipements

Le choix des équipements électriques et de chauffage est important du point de vue de la sécurité, de la consommation en énergie mais aussi de l'esthétique. Sans surcoût, il s'agit de privilégier la sobriété et la discrétion des appareils et de prendre le temps de choisir leur emplacement pour valoriser les lieux.



Église Saint-Maurice du Beugnon

### CHAUFFAGE

Attention au chauffage gaz ou à air pulsé qui provoque d'importantes condensations sur les vitraux, murs et boiseries en partie haute favorisant ainsi les dégradations et l'installation de parasites.

Les rayonnants (appelés aussi radiants) sont les systèmes de chauffage les plus fréquents. L'appareil émet des rayons infrarouges qui chauffent les murs, le sol et le plafond et non l'air. Ce sont eux ensuite qui libèrent la chaleur dans l'air. Il est conseillé d'installer ce type de chauffage loin du mobilier et ne pas l'orienter vers les fidèles.

Un chauffage au sol est plus adapté mais ce système est coûteux et difficile à mettre en place.

Les bancs ou les tapis chauffants peuvent être des alternatives intéressantes.

### INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Les installations électriques se révèlent souvent vétustes avec des câbles en fils toilés, des appareils ou installations non reliés à la terre, ou encore des coffrets encrassés ou non protégés de l'eau. Dans ce cas, des travaux de mise aux normes doivent être entrepris.

## NORMES

Les compteurs électriques trop vétustes doivent être remplacés comme sur l'exemple de la photo N° 4, ou le compteur provisoire de la photo N° 5 a dû être installé dans l'urgence en attendant une étude de diagnostic de l'église et la programmation de travaux de mise aux normes. Parmi les modes de chauffage, les bouteilles portatives de gaz, comme sur la photo N° 3, sont interdites par la réglementation des Établissements Recevant du Public. De plus, le gaz nuit à la conservation des objets.

## CONFORT THERMIQUE

Les lustres électriques rayonnants comme sur la photo N° 1 créent souvent une sensation d'inconfort.

## ESTHÉTIQUE

Il est important d'avoir une vision d'ensemble des espaces intérieurs et de prendre le temps de choisir les équipements et leur disposition. Cela permet d'éviter que le système d'éclairage soit trop visible comme sur la photo N° 2, où il empêche d'apprécier la qualité du chapiteau\* sculpté.



- Un édifice cultuel est un Etablissement Recevant du Public et doit répondre à des normes notamment en
- matière d'installation électrique et de chauffage (cf. L'accessibilité et la sécurité p. 42)
- **Contrôle de l'installation électrique et de chauffage par une entreprise spécialisée : 1 fois par an**

## CONSERVER

# L'accessibilité et la sécurité

Tous les lieux de culte sont des Établissements Recevant du Public (ERP). Les propriétaires doivent donc respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans l'existant, de sécurité et de prévention contre les risques d'incendie. Un régime spécifique est prévu pour les édifices classés ou inscrits au titre des Monuments historiques.



Église Saint-Pierre - Saint-Paul de Bouillé-Loretz, Loretz-d'Argenton, avant sa restauration suite à un incendie

En matière de sécurité générale : un paratonnerre\* et un parafoudre\* sont parfois recommandés et doivent être contrôlés tous les ans. Des moyens de secours (dégagement des issues, alarme, alerte, moyens d'extinction d'incendie, extincteurs aisément accessibles), à la charge du propriétaire, sont imposés et doivent être contrôlés régulièrement. Il revient à l'affectataire de veiller à ce que les extincteurs soient entretenus.

Des normes électriques sont imposées et l'installation doit être vérifiée par une entreprise spécialisée tous les ans ainsi que les éclairages de sécurité et le parafoudre.

Des règles d'utilisation sont définies pour le chauffage gaz, une coupure extérieure doit notamment être possible et un contrôle régulier doit être effectué par une entreprise spécialisée. Il revient à l'affectataire de veiller à ce que les contrôles soient faits pour parer aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite doit être prise en compte dans la mesure du possible. Si des systèmes légers peuvent être facilement mis en œuvre, leur conception doit être particulièrement attentive aux caractéristiques de l'édifice et à l'ensemble des normes.

## RISQUES D'INCENDIE

Les défauts électriques d'une installation vétuste peuvent provoquer des accidents comme l'incendie déclaré dans la sacristie de l'église sur la photo N° 1. D'épaisses fumées se sont propagées dans la nef recouvrant les murs et l'ensemble du mobilier.



## ACCESSIBILITÉ

L'installation de rampes ou marches amovibles permet de répondre aux normes en terme d'accessibilité tout en évitant une intervention irréversible sur le bâtiment. Sur la photo N° 3, la rampe répond aux différents critères attendus. Toutefois, une plus grande attention à la conception des garde-corps et aux détails de finitions aurait permis d'en limiter l'impact visuel. En revanche, la pente de la rampe sur la photo N° 5 est trop importante et des chasse-roues sont nécessaires. Sur la photo N° 2, la rampe a été conçue dans le prolongement des aménagements extérieurs et s'intègre très bien au cheminement.



## SIGNALÉTIQUE

Le choix des équipements de sécurité et de leur emplacement est déterminant pour la sécurité mais il est important de chercher à les intégrer dans le lieu. Les blocs autonomes, les extincteurs et leurs panneaux sont souvent installés de manière désordonnée comme sur la photo N° 4.

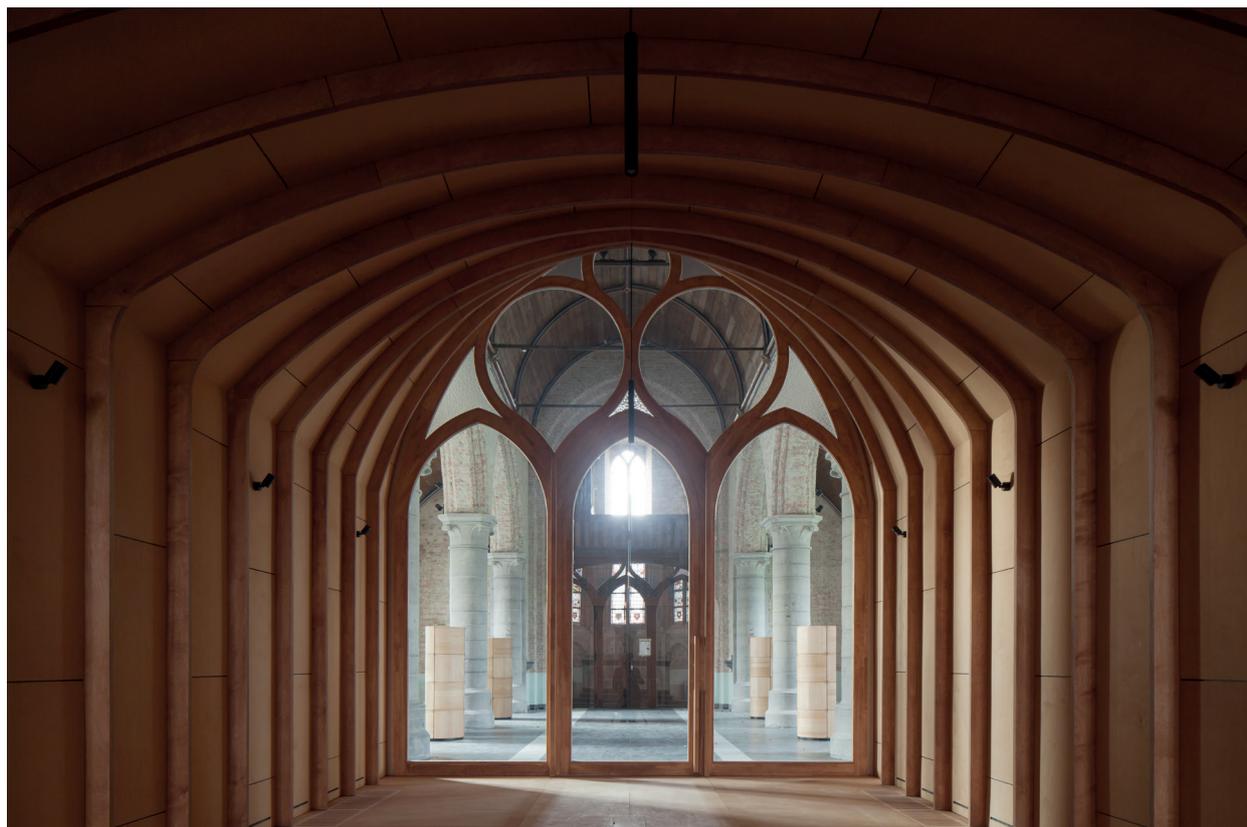
• L'élaboration d'un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) est conseillé. Il s'agit d'un document opérationnel, à disposition de la commune, de l'affectataire et des services de secours, pour faire face, avec diligence et efficacité, à des situations de péril pour les biens d'intérêt patrimonial.

• Périodicité du contrôle des équipements : 1 fois par an

TRANSMETTRE

# Vers de nouveaux usages

« Le meilleur moyen de conserver un édifice, c'est de lui trouver un emploi » Eugène Viollet-le-Duc,  
Dictionnaire raisonné de l'architecture française, 1854-1868



Église de Lapmpennisse en Belgique - Projet Dhooge & Meganck Architecture - © Johnny Umans

La question de l'usage se pose uniquement pour les églises. N'étant pas considérés comme des lieux sacrés, les temples sont fréquemment utilisés par la commune comme salles polyvalentes.

Sollicité par des maires désespérés face à la dégradation de leur patrimoine religieux, le Sénat a commandé en 2022, une mission de contrôle sur l'état du patrimoine religieux, les menaces qui pèsent sur sa préservation et les moyens de contribuer à sa sauvegarde (extrait ci-contre).

Sans juger utile de modifier la loi de 1905, ni la répartition des compétences en matière de politiques patrimoniales, les rapporteurs ont formulé de

nombreuses recommandations dont celle, de favoriser l'usage partagé des édifices culturels en clarifiant, par des conventions-types, les relations entre le maire, le curé affectataire et le diocèse.

Il est, en effet intéressant de chercher des alternatives à une démarche de désaffectation. Il existe peu d'exemples de partage d'usage aujourd'hui en dehors de l'organisation ponctuelle de concert ou d'exposition.

Le projet mené à Lampernisse en Belgique par les architectes Dhooge et Meganck a su préserver le caractère sacré du lieu et proposer de nouveaux usages : columbarium et espace d'activités collectives calmes.



© Johnny Umans



© Johnny Umans

*« La voie des usages partagés apparaît préférable à celle de la désaffectation.*

*D'une part, elle n'a pas un caractère irréversible comme la désaffectation, qui est définitive, quand bien même un nouveau besoin d'édifices culturels se ferait de nouveau sentir suite à une recrudescence de la pratique religieuse. L'édifice ne pourrait plus alors bénéficier du régime de l'affectation prévu par la loi de 1905.*

*D'autre part, les usages partagés permettent d'éviter que l'édifice ne subisse des transformations qui ne respecteraient pas les caractéristiques architecturales de l'édifice et pourraient entraîner la perte de valeur patrimoniale et artistique du bien.*

*Dans un certain nombre de cas, la désaffectation est néanmoins souhaitée à la fois par le maire, l'affectataire et la population locale.*

*La France compte de plus en plus d'exemples réussis d'anciennes églises transformées en bibliothèques, en médiathèques, en musées ou espaces culturels, en épicerie solidaires ou même en refuges pour randonneurs.*

*Pour la pérennité du patrimoine, il apparaît souhaitable que le bien, une fois désaffecté, demeure dans le patrimoine public de la commune plutôt qu'il ne soit vendu à des personnes privées.*

*D'une part, il n'est pas possible de faire figurer dans un acte de vente une clause empêchant tel ou tel usage, ou telle ou telle démolition. Le premier propriétaire peut s'engager à respecter certains souhaits, mais les propriétaires suivants ne seront pas liés par cet engagement, dans la mesure où le bien n'est grevé d'aucune servitude.*

*D'autre part, le maintien de l'édifice dans le patrimoine de la commune est un moyen de préserver le symbole qu'il représente pour la population locale et de lui permettre de conserver l'une de ses vocations originelles, à savoir d'être un lieu de rassemblement pour toute la communauté locale. »*

Extrait du Rapport d'information par la mission d'information relative à l'état du patrimoine religieux, Pierre Ouzoulias et Anne Ventalon, Sénateur et Sénatrice - Juillet 2022

## ANNEXES

# Les partenaires

Différents partenaires du territoire peuvent apporter un appui technique et accompagner les communes dans leur mission de conservation des édifices culturels.

### **DIOCÈSE**

Maison Saint-Hilaire  
36 bd Anatole France  
86000 Poitiers  
tél. 05 49 60 63 00  
contact.msh@poitiers-catholique.fr

### **DRAC**

Direction régionale des affaires culturelles de  
Nouvelle-Aquitaine site de Poitiers  
102, Grand'Rue  
86000 Poitiers  
tél. 05 49 36 30 30

### **UDAP 79**

Unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine des Deux-Sèvres  
4 Rue Joseph Cugnot  
79000 Niort  
tél. 05 49 36 30 19  
udap.deux-sevres@culture.gouv.fr

### **CAUE 79**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de  
l'Environnement des Deux-Sèvres  
Maison du Département,  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880  
79028 Niort cedex  
tél. 05 49 28 06 28  
contact@caue79.fr

### **i.D. 79**

Ingénierie départementale des Deux-Sèvres  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880

79028 Niort Cedex

tél. 05 49 06 77 14

### **INRAP.**

Institut national de recherches archéologiques  
Direction interrégionale Nouvelle-Aquitaine  
140, avenue du Maréchal Leclerc  
CS 50036  
33323 Bègles Cedex  
tél. 05 57 59 20 90  
grand-sud-ouest@inrap.fr

### **FONDATION DU PATRIMOINE**

Délégation Poitou-Charentes  
1bis, rue Lebasclès  
86000 Poitiers  
tél. 05 49 41 45 54  
poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

### **GODS**

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres  
Espace associatif Langevin Wallon  
48, rue Rouget de Lisle  
79000 NIORT  
tél. 05 49 09 24 49  
contact@ornitho79.org

### **ADM 79**

Association des maires des Deux-Sèvres  
65, Avenue de Limoges  
79000 Niort  
tél. 05.49.08.91.40  
contact@adm79.fr



Rencontre entre élus organisée par le CAUE 79 à l'église Saint-Pierre de Bougon le 18 septembre 2021

## ANNEXES

# Les aides financières

Il existe différentes aides financières, publiques ou privées, pour les travaux sur les édifices culturels. Il est nécessaire de prendre contact le plus en amont possible et de ne pas démarrer les travaux avant l'instruction des dossiers. Il est également possible d'obtenir un prix une fois le projet réalisé.

### L'ÉTAT

Dans le cadre de la politique de protection, de conservation et de restauration du patrimoine monumental, la DRAC peut subventionner des projets liés à l'étude, à l'entretien, à la réparation et à la restauration d'immeubles protégés (classés ou inscrits) au titre des Monuments historiques n'appartenant pas à l'État.

DRAC Nouvelle-Aquitaine site de Poitiers  
102, Grand'Rue  
86000 Poitiers  
tél. 05 49 36 30 10

### LA PRÉFECTURE

La dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) est attribuée par le préfet, aux collectivités éligibles, sous forme de subventions, en vue de la réalisation d'investissements ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental sportif et touristique, ou le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

4, rue du Guesclin  
BP 70000  
79099 Niort Cedex 9  
tél. 05 49 08 69 60  
pref-detr@deux-sevres.gouv.fr

### LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction de la Culture et du Patrimoine  
15, rue de l'Ancienne Comédie  
86021 Poitiers  
tél. 05 49 36 30 05

### LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Maison du département  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880  
79028 Niort Cedex  
tél. 05 49 06 79 79

### LA FONDATION DU PATRIMOINE

La fondation organise des campagnes d'appels aux dons pour aider la collectivité à réaliser son projet. Particuliers et entreprises, peuvent participer et bénéficier d'une réduction d'impôt. De plus, la Fondation peut également mobiliser ses partenaires pour soutenir les mobilisations exemplaires par une aide complémentaire.

La Fondation en Poitou-Charentes  
1bis, rue Lebasclès  
86 000 Poitiers  
tél. 05 49 41 45 54  
poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

### LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

La plus grande part des aides accordées provient du legs Maillé.

Les conditions testamentaires exigent que les édifices soient :

- des églises ou chapelles,
- antérieurs à 1800,
- non classés au titre des Monuments historiques, mais de préférence inscrits.

Les travaux doivent concerner le gros œuvre : structure de charpente, couverture et maçonnerie à l'exclusion des travaux de peinture, de menuiserie, d'enduits intérieurs, d'électricité ou de chauffage, de vitraux...

La Sauvegarde de l'Art Français souhaite apporter son aide à des projets qu'elle approuve. En conséquence, elle n'acceptera pas de dossiers de demande d'aide pour des travaux qui démarrent avant qu'elle n'ait pu donner son accord. Il faut prévoir un délai d'instruction de la demande d'aide d'au moins deux mois après réception du dossier complet par le siège.

[www.sauvegardeartfrancais.fr/](http://www.sauvegardeartfrancais.fr/)

### LA FONDATION DU CRÉDIT AGRICOLE-PAYS DE FRANCE

La Fondation soutient des projets de préservation et de valorisation du patrimoine culturel portés par des

acteurs locaux, associatifs et publics.

De la restauration de bâtiments historiques à la mise en valeur de sites naturels ou industriels, en passant par l'aménagement de musées ou la restauration d'œuvres d'art, les projets soutenus par la Fondation reflètent les différentes facettes du patrimoine local. Ces projets ont tous pour point commun de contribuer à l'animation culturelle ou au rayonnement d'un territoire, au bénéfice des habitants et des visiteurs.

Le soutien demandé ne doit pas dépasser 30 % du montant total du projet et exclut les dépenses de fonctionnement, les travaux d'accessibilité ou de mise en conformité.

[fondation-ca-paysdefrance.org](http://fondation-ca-paysdefrance.org)

## LES PRIX

### Le Prix Sésame

Avec le prix Sésame, la Fondation du patrimoine cherche à favoriser la sauvegarde, la valorisation et la transmission du patrimoine religieux en récompensant des initiatives originales et consensuelles d'un usage partagé ou d'une reconversion respectueuse de l'esprit des lieux.

Les critères de sélection des projets pour le prix Sésame sont les suivants :

- la concertation et le soutien local au projet,
- sa compatibilité avec l'usage culturel actuel ou d'origine,
- le respect de l'architecture et de la qualité patrimoniale du bâtiment,
- l'ouverture au public et la fréquentation du site,
- l'impact positif sur le territoire.

[www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere/prix-sesame/](http://www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere/prix-sesame/)

### Pèlerin du Patrimoine

Le prix est organisé par l'hebdomadaire Le Pèlerin, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, la Sauvegarde de l'art français, les Chantiers du Cardinal, et Le Jour du Seigneur. Il a pour but de valoriser l'héritage culturel et religieux et distingue 3 catégories :

Patrimoine bâti religieux ou civil : fontaines, chapelles, baptistères, sanctuaires, lavoirs, fours à pain, croix de chemin...

Mobilier / Chefs-d'oeuvre d'art sacré / Éléments de décoration : chaires, autels, retables, cloches, orgues, bénitiers, livres, manuscrits, vêtements liturgiques, bannières, objets liturgiques, statues, hauts et bas-reliefs, boiseries sculptées, gargouilles, pierres gravées, fresques, tapisseries, mosaïques, tableaux, vitraux, cadrans solaires...

Projets de créations artistiques, projets de création d'aménagement, vitraux, mobilier, création audiovisuelle.

[www.lepelerin.com/patrimoine/le-grand-prix-pelerin-du-patrimoine/le-dossier-de-candidature-pour-legrand-prix-pelerin-du-patrimoine/](http://www.lepelerin.com/patrimoine/le-grand-prix-pelerin-du-patrimoine/le-dossier-de-candidature-pour-legrand-prix-pelerin-du-patrimoine/)

### Les Rubans du Patrimoine

Le concours les rubans du Patrimoine distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

En 2021, il est organisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments historiques.

[www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/le-concours](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/le-concours)

### Prix Sites & Monuments "Allées d'arbres" et "Second oeuvre"

Organisés par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), l'objectif de ces deux prix est de promouvoir la protection des Allées d'arbres et du Second oeuvre, deux patrimoines particulièrement menacés aujourd'hui.

[www.sitesetmonuments.org/concours-et-prix](http://www.sitesetmonuments.org/concours-et-prix)

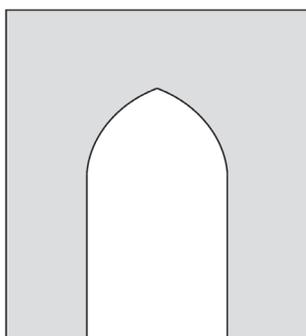
# Le glossaire

## Appui

Un appui de baie est un élément maçonné au-dessus de l'allège, destiné à supporter la menuiserie et évacuant les eaux de pluie vers l'extérieur.

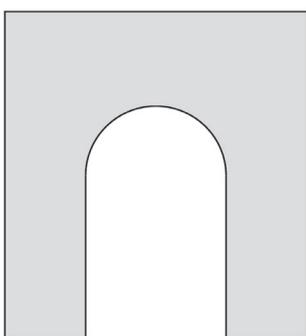
## Arc brisé

Arc formé par deux arcs de cercle.



## Arc en plein cintre

Arc formant un demi-cercle. On appelle cintre la forme en bois qui va servir à construire l'arc.



## Boucharder

Le bouchardage consiste à dresser la surface d'un matériau de manière à y marquer des empreintes de points réguliers. Le bouchardage est à la fois esthétique et antidérapant.

## Campaniste

Professionnel spécialisé dans l'ingénierie des clochers. Il assure l'installation des équipements permettant les sonneries de cloches, leur électrification, le bon fonctionnement de l'horlogerie. Il assure également l'entretien du beffroi qui accueille les cloches.

## Chapiteau

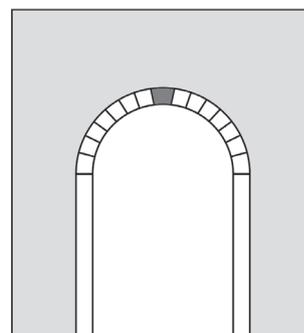
Partie supérieure d'une colonne supportant une voûte et pouvant présenter des motifs ornementaux.

## Chéneau

Conduit collectant les eaux pluviales à la base de la toiture ou entre deux versants, pour en permettre l'évacuation vers les tuyaux de descente ou les gargouilles.

## Clé de voûte

Pierre placée au milieu d'une voûte et servant à maintenir les autres pierres.



## Contrefort

Pilier de maçonnerie servant à stabiliser et conforter un mur.

## Corniche

Couronnement continu en saillie de l'édifice qui permet de rejeter les eaux de pluie loin de la façade.

## Croisée d'ogives

Voûte d'arêtes qui repose sur des nervures (ogives croisées) qui elles-mêmes convergent vers des piliers.

**Desquamation**

La pierre se désagrège en plaque et la couche inférieure devient sableuse.

**Doubleau**

Un arc-doubleau est un arc qui semble doubler la voûte par dessous. Il est perpendiculaire à la nef et repose sur des piliers accolés (ou pilastre) à la partie intérieure des murs de la nef. Par sa position en saillie l'arc-doubleau sert à marquer les limites des différentes travées qui forment la nef.

**Efflorescences**

Dépôt pulvérulent (qui a la consistance de la poudre) et blanchâtre qui se produit sur une paroi par évaporation de l'eau montée à la surface par capillarité.

**Étayer**

Soutenir provisoirement avec des étais toute partie d'un ouvrage qui se déforme, se déverse, ou qu'on reprend en sous-œuvre.

**Faîtage**

Le faitage est l'ouvrage de rencontre entre deux versants d'une toiture. Il assure l'étanchéité de la couverture de l'édifice.

**Lause - Lauze**

Pierre plate utilisée en couverture.

**Lignivore**

Un champignon lignivore se nourrit de bois et entraîne sa décomposition comme par exemple la mэрule.

**Linteau**

Élément architectural qui sert à soutenir les matériaux du mur au-dessus d'une baie, d'une porte ou d'une fenêtre.

**Modénature**

Traitement ornemental de certains éléments structurels de la façade pour la protéger du ruissellement des eaux de pluie et en valoriser l'architecture.

**Parafoudre**

Dispositif de protection de l'installation électrique contre les effets indirects de la foudre et du risque de surtension. Il s'installe dans le tableau électrique et vient en complément du paratonnerre.

**Paratonnerre**

Dispositif de protection contre les impacts de la foudre, installé sur les édifices pour détourner les décharges électriques vers la terre, évitant ainsi qu'elles ne frappent directement la structure du bâtiment.

**Parement**

Surface visible d'une construction en pierre, en terre ou en brique.

**Regard d'eaux pluviales**

Ouvrage maçonné situé au-dessus d'une canalisation qui permet la visite et l'entretien de la conduite souterraine de récupération des eaux pluviales.

**Solin**

Bande fixée à la jonction d'un toit et d'un mur plus élevé pour assurer l'étanchéité de la couverture.

**Voûte en berceau**

Voûte continue formée par la succession d'arcs en plein cintre et supportée par deux murs parallèles.

**Xylophage**

Un organisme xylophage se nourrit de bois et participe à sa transformation en humus. Les insectes xylophages courants : le termite, le capricorne, la vrillette...

## ANNEXES

# Le mémo

Ce mémo est une synthèse des conseils détaillés précédemment dans le présent guide.  
Une observation des points clefs et un entretien réguliers permettent de limiter les désordres  
et de lourds investissements financiers.

### Les abords

	Observer l'ensemble des pieds de murs	2 fois par an
	Désherber en prenant soin de ne pas endommager les maçonneries	2 fois par an
	<i>S'il existe un revêtement extérieur imperméable, il est important d'être attentif aux éventuelles traces d'humidité en pieds de murs à l'extérieur et l'intérieur de l'édifice.</i>	

### Le chemin d'eaux pluviales

	Observer le chemin d'eaux pluviales (couverture, gouttières, chéneaux, tuyau de descente, regards)	2 fois par an
	Nettoyer les gouttières et chéneaux (et des éventuelles gargouilles), les tuyaux de descente d'eaux pluviales et les regards*	2 fois par an

### La toiture

	Vérifier l'ensemble des couvertures (y compris les rives, les faîtages, tous les accessoires dont les éventuels paratonnerres) en étant particulièrement attentif aux jonctions et solins*	2 fois par an
	Si le remplacement ponctuel de tuiles peut se faire en régie, il est conseillé de faire appel à un professionnel pour les travaux de réparation en toiture	

### Les murs extérieurs et les ouvertures

	Observer l'ensemble des murs extérieurs (y compris les contreforts*) et chaque baie (y compris les vitraux et leurs grillages de protection)	1 fois par an
	Actionner les portes, fenêtres et serrures	1 fois par mois
	Graisser et huiler les ferrures et pièces de serrurerie	2 fois par an
	L'apparition de fissures ou de désordres dans les maçonneries doit être expertisée par un professionnel	

### Les murs intérieurs, les sols et les plafonds

	Aérer l'édifice par beau temps s'il n'est pas utilisé	1 fois par mois
	Observer l'ensemble des murs intérieurs, des plafonds et des sols (y compris les boiseries et estrades)	2 fois par an
	L'apparition de fissures, de désordres dans les maçonneries ou de traces d'humidité en plafond doit être expertisée par un professionnel	

### La charpente et les combles

	Observer le clocher et l'ensemble des charpentes, vérifier les éventuels tirants	1 fois par an
	Souscrire à un contrat d'entretien avec un campaniste pour le beffroi et les cloches	
	Nettoyer l'escalier d'accès au clocher, vérifier la ventilation des combles et empêcher l'accès aux pigeons	1 fois par an

### Le mobilier

	Observer l'ensemble du mobilier, vérifier les fixations des statues et autres éléments	4 fois par an
	Dépoussiérer les meubles en bois et orfèvrerie. Ventiler les placards. Aérer et brosser les ornements et bannières	4 fois par an

### Les équipements

	Vérification des installations électriques, de chauffage et de plomberie	1 fois par an
	Souscrire à des contrats d'entretien et de contrôle de l'électricité et du chauffage	



Observation



Entretien



Intervention d'un professionnel

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Toutes les photographies de ce guide sont du CAUE des Deux-Sèvres sauf :

Page 10 :

Église de Saint-Généroux, creative commons, Pere Igor (wikipedia)

Église Saint-Hilaire de Melle, creative commons, G069 (wikipedia)

Collégiale de Saint-Marc-la-Lande © Virginie Perogaro, CD79

Église Saint-Jacques du Bourdet © Le Bourdet

Page 11:

Église Notre-Dame de Chef-Boutonne © Pays d'art et d'histoire du Pays Mellois

Église Saint-Pierre de Cerizay © Ville de Cerizay

Église Notre-Dame de Thouars © Ville d'art et d'histoire de Thouars

Temple de Vançais, creative commons, Poitvin (wikipedia)

Temple de la Mothe-Saint-Héray, creative commons, lamothesaintheray.123.fr

Page 20 :

Église Saint-Pierre de Maulais © Bertrand Massé

Page 22 :

Chapelle des Hospices à Ménigoute, creative commons, Emmanuel Dissais, monumentum.fr

Page 25 :

Photographie N° 5 © Marie-Pierre Niguès, architecte du patrimoine

Page 37 :

Photographies N° 1 et N° 3 © François Narbonne, architecte du patrimoine

Pages 44 et 45 :

Église de Lampernisse © Johnny Umans, photographe

Guide rédigé par Morgan Le Bot, architecte conseillère au CAUE 79.

Remerciements :

Pauline Lucas, conservatrice des Monuments historiques à la DRAC Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers, pour ses conseils et ses relectures.

Christophe Bourrel le Guilloux, architecte urbaniste de l'État en chef et conservateur régional des Monuments historiques à la DRAC Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers, pour ses conseils et ses relectures.

Le CAUE 76, pour l'autorisation d'adapter son ouvrage : «Édifices cultuels - Guide d'entretien et Carnet de suivi».

L'UDAP des Deux-Sèvres.

La Fondation du patrimoine.

Ce guide a été publié par le CAUE, avec le soutien du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, tiré à 400 exemplaires, et imprimé par Raynaud imprimeurs  
© 2023 - ISBN : 978-2-9512793-6-0





79  
Deux-Sèvres  
**c | a.u.e**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement